

Yves Marcadal, Jean-Louis Paillet, Alexandra Roche-Tramier et Henri Tréziny

Défendre un oppidum en Provence
Les Caisses de Jean-Jean à Mouriès (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.)

Publications du Centre Camille Jullian

Chapitre 10. Structure du rempart récent dans la zone Z06

DOI : 10.4000/books.pccj.14677

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2017

Date de mise en ligne : 11 février 2021

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782491788117



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

MARCADAL, Yves ; et al. *Chapitre 10. Structure du rempart récent dans la zone Z06* In : *Défendre un oppidum en Provence : Les Caisses de Jean-Jean à Mouriès (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.)* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2017 (généré le 14 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/14677>>. ISBN : 9782491788117. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.14677>.

1. Données archéologiques apportées par la fouille de Fernand Benoit

La documentation inédite conservée par la Fondation Flandreysy-Espérandieu

Fernand Benoit n'a jamais publié de façon détaillée ses fouilles. Dans son article de 1948 principalement consacré aux stèles et fragments d'architecture extraits du parement extérieur du rempart, il consacre seulement deux pages à la description de celui-ci (Benoit 1948, 139-140), dans lesquelles il se borne à reproduire les informations déjà fournies par ses rapports. On ne sait d'ailleurs pas aujourd'hui où seraient éventuellement conservés ces derniers. La seule documentation accessible est constituée par des textes manuscrits (brouillons de rapport et notes) ainsi que des croquis et quelques photographies sur plaques de verre, donnés après sa mort par sa famille à la Fondation Flandreysy-Espérandieu qui les conserve au Palais du Roure d'Avignon¹²⁶. Cette documentation inédite, très précieuse pour notre information et la seule disponible jusqu'aux recherches récentes, mérite donc d'être à la fois présentée et analysée.

Manuscrits

R1939a. Brouillon de lettre daté du 25 avril 1939 (destinataire non précisé) faisant état de la découverte dans le rempart de stèles gravées.

R1939b. « Rapport, 20 septembre 1939. Campagne de 1939 à Mouriès ».

R1939c. « Les pétroglyphes de Mouriès. Les gravures rupestres de Mouriès et l'art préromain dans le Midi » (avec la mention « envoyé le 2 décembre 1939 »).

R1939d. Texte sans titre ni date (probablement écrit après la campagne de fouille 1939), faisant une description synthétique des habitations fouillées sur l'oppidum, suivie de celle du rempart. On retrouve les mêmes informations sur le rempart dans un article postérieur (Benoit 1948).

Photographies inédites

N°1. Parement extérieur du rempart (**fig. 112**). À droite, le retour formé par les deux parements

126. L'inventaire qui suit est seulement consacré aux documents concernant la fouille du rempart. Les textes, croquis et objets provenant des fouilles de l'habitat de Fernand Benoit seront publiés dans une synthèse ultérieure à propos de l'ensemble des fouilles de cet habitat. Ces documents n'étant pas numérotés, nous avons adopté un code personnel afin de mieux les distinguer.



Fig. 111. Tranchée de fouille transversale (1939) montrant le parement extérieur du rempart. (Cliché Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon). Les fragments de stèles sont disposés alternativement en lits de carreaux et de boutisses. En M, le « menhir » dans le parement en position de carreau.

supplémentaires (MR6126 et MR6127). À gauche, mur remonté à l'issue des fouilles à l'emplacement de la tranchée transversale (cliché docteur Aubert, 1956).

N°2. Le rempart dégagé par Fernand Benoit vu depuis l'ouest. On discerne l'emplacement de l'ancienne tranchée. À droite, segment en saillie créé par l'ajout des deux parements supplémentaires.

Plusieurs photographies sur plaque de verre.

Photographies déjà publiées

N°3. La tranchée de fouille de 1939 (**fig. 111**). Publiée (Benoit 1948, fig. 2, 141) avec la légende « Fouille du rempart de l'oppidum, parement de stèles en remploi, reconnu par le dégagement du mur d'enceinte ». En M, le « menhir » en position de carreau.

N°4. Le « menhir » trouvé dans le rempart (**fig. 117a**). Trois tirages du même cliché. Celui qui a été



Fig. 112. Vue de la section du rempart fouillée par Fernand Benoit entre 1939 et 1942. Les différences d'appareil soulignent la partie reconstruite après la fouille (cliché Aubert 1956, Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).

utilisé pour la publication de 1948 (Benoit 1948, fig. 4, n°3, 146) est collé sur un carton portant des indications manuscrites.

N°5. Les fragments du « menhir » déposés au pied de la colline du rempart R1 (**fig. 117b**). Cliché envoyé à Fernand Benoit par le docteur Aubert de Mouriès. Déjà publié (Marcadal-Paillet 2012a).

N°6. L'espace dégagé à l'ouest du rempart R1. Cliché déjà publié (Benoit 1948, fig. 1, 139) avec la légende « Le plateau des Caisses, à Mouriès ».

Croquis (coupes et plans)

C1939a. Novembre 1939. Feuille A4 comportant plusieurs croquis (**fig. 113**). De haut en bas : « Coupe du talus avec mur : maisons » ; « Façade du mur à remploi (vues de face et en plan) » ; « profil du mur vu de l'ouest » ; sans titre, coupe de la colline de débris ensevelissant le rempart avec une indication à sa base à gauche : « fossé ? ».

C1939b. Novembre 1939. Feuille A4 comportant plusieurs croquis sans titre (**fig. 114**). En haut, plan du secteur fouillé avec indication de la « tranchée perpendiculaire au mur (intérieur) » et des « cases » A et B. Sur le côté, verticalement, une « Coupe du talus » et des cases. Dans la moitié inférieure de la feuille, croquis de comparaison avec le site d'Ensérune.

C1. Sans titre ni date. En haut, façade du rempart vue de l'ouest avec figuration théorique de la position des stèles remployées ; plan du parement occidental du rempart. En bas, coupes A-B et C-D du rempart ; croquis en plan de l'angle F du rempart.

C2. Sur papier millimétré, sans titre ni date, auteur non précisé : coupe schématique du talus accumulé contre le parement ouest de R1 (**fig. 119**).

Dessin au trait

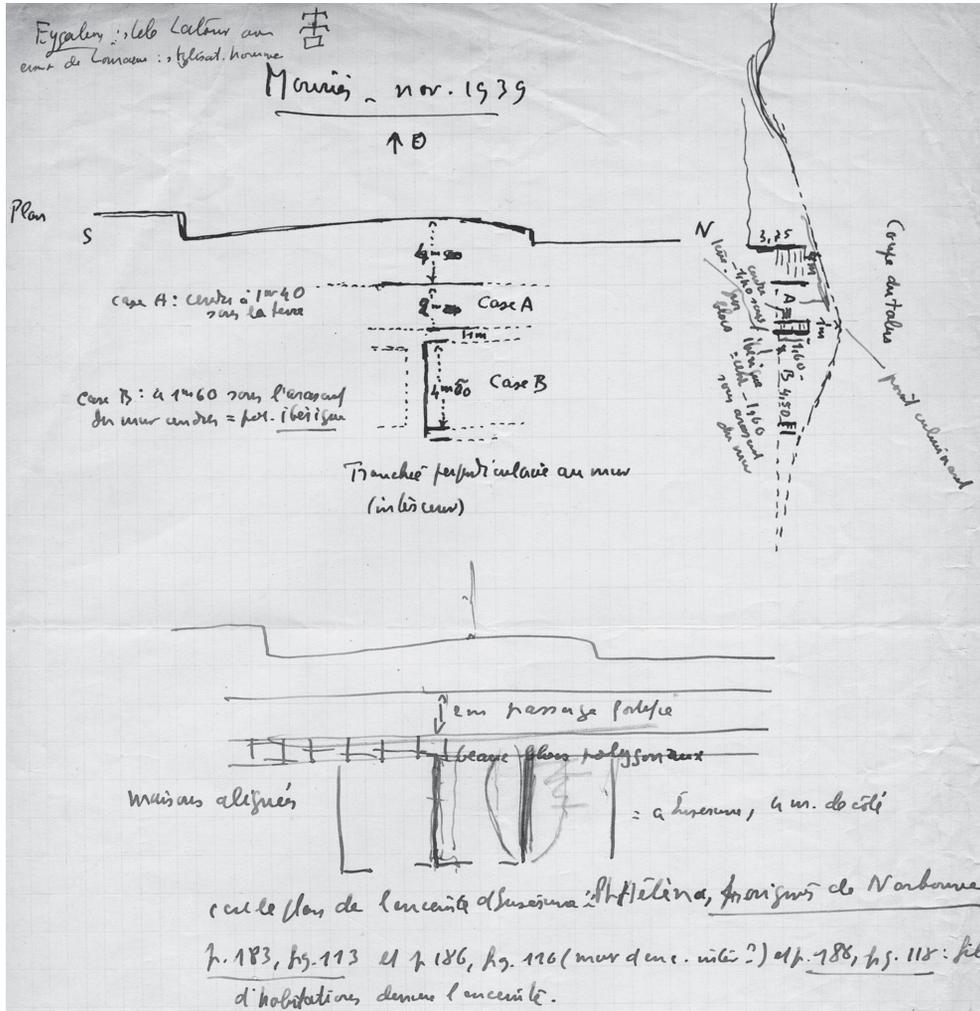
2 fibules à ressort brisé (trouvées au pied du rempart) dont l'une, à pied replié sur l'arc et terminé par des moulurations, est datée par Fernand Benoit de la fin du IV^e ou de la première moitié du III^e s. av. J.-C. (**fig. 132**).

Objets

Les deux fibules trouvées au pied du rempart.

Les données architecturales fournies par Fernand Benoit

Les différentes parties de la zone Z06 affectées par la fouille de Fernand Benoit ont été identifiées (**fig. 110**) grâce aux documents inédits du palais du Roure et aux



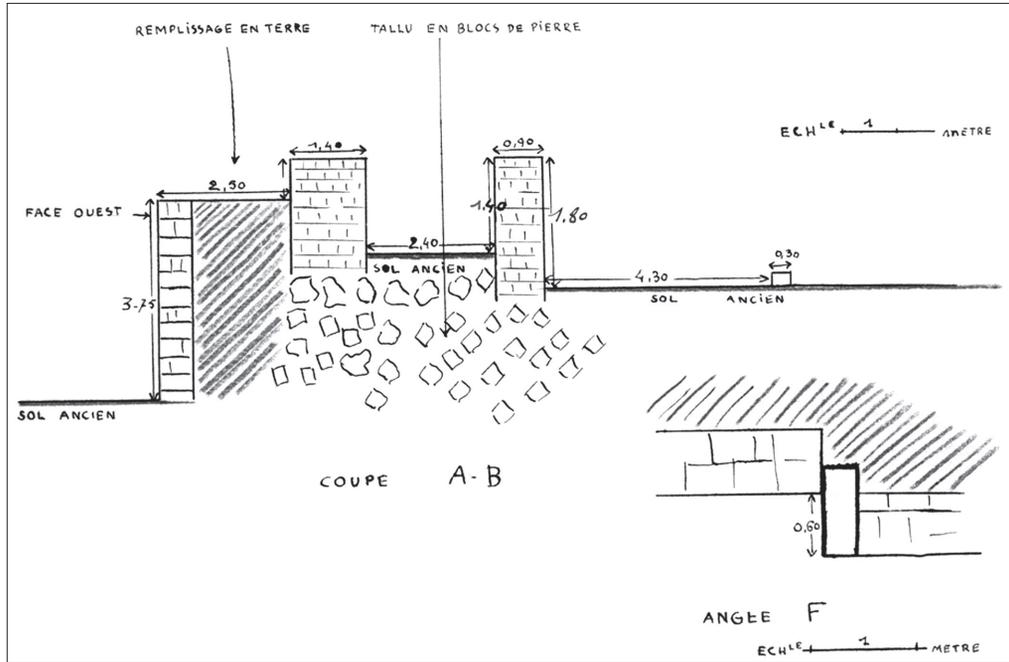


Fig. 116. Coupe du rempart (Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).



Fig. 117. Le « menhir » : a- après son retrait du rempart en 1939 (cliché Fernand Benoit) ; b- déposé devant la colline du rempart (cliché docteur Aubert, 1956 ; Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).

Cet ouvrage est d'abord décrit comme formé par un seul parement tourné vers l'extérieur maintenant un blocage interne : « il est constitué par un parement renforcé par ces stèles... et d'un blocage de pierraille et d'argile, de 4 m d'épaisseur » (R1939c).

Puis, dans un texte légèrement plus tardif (R1939d) traduit par un dessin (**fig. 116**), la description devient plus complète, la fortification étant présentée comme un mur simple avec un double parement séparé par un blocage (« blocage entre deux parements de pierres équarries »).

Comme on le verra plus loin, l'érosion agissant depuis cette époque sur les flancs de l'ancienne tranchée de fouille a mis en évidence une structure plus complexe (**fig. 121, 122**). Sur la paroi nord notamment, on peut observer aujourd'hui que ce « premier rempart » est en fait constitué par deux murs simples distincts (MR6119 pour le mur extérieur et MR6123 pour le mur intérieur)¹²⁷, chacun possédant un double parement (**fig. 127**). Les stèles ont été extraites du parement extérieur du mur ouest, lequel est déjà en fait un véritable petit rempart de plus de 1,50 mètre d'épaisseur.

Le parement extérieur et les stèles en remploi

Les textes de Fernand Benoit

Plusieurs textes ont été rédigés en 1939, chacun apportant des détails supplémentaires sur les matériaux du parement extérieur et son tracé « en crémaillère ».

« Le mur est formé de façon composite et grossière de blocs de pierre dure assez mal équarris, de faible dimension, et de remploi de grandes stèles à 4 faces en molasse des Baux » (R1939b).

« La campagne de fouille de 1939 portait sur la reconnaissance du talus du rempart qui ferme à l'ouest l'oppidum... (illisible) ; une coupe transversale fit apparaître à 0 m50 environ sous le niveau de la terre les restes d'un rempart en grossier appareil, caractéristique de la construction des oppida celto-ligures de Provence, qui reposait à 3 m75 environ sous le sommet du talus. Il a été dégagé sur 23 m et présente une construction singulière : dispositif en crémaillère... [terme illisible] fait de segments en saillie les uns sur les autres... le segment central le plus profond par suite de la dénivellation ayant 13 m50 de long et fait de remplois de stèle.

127. Dans notre analyse de la description de Fernand Benoit et pour en faciliter la compréhension, nous signalerons désormais la numérotation des éléments architecturaux du rempart utilisée dans notre fouille de la zone 06. Ces éléments seront étudiés plus loin.

Le segment d'abord reconnu était composé de moellons mal équarris en pierre dure de faible dimension, entremêlés de grands blocs en pierre des Baux (terme rayé et remplacé par St Rémy), parfaitement taillés, de 0 m30 environ de section, en forme de stèles, dont quelques faces visibles portaient des gravures de chevaux et de cavaliers. Le tassement du mur et son surplomb avait brisé certains blocs de pierre, dont il était facile de restituer les jointures : l'un d'eux ne mesurait pas moins de 3 m20 de longueur ».

Ce bloc, aujourd'hui disparu, est alors qualifié de « menhir » par son inventeur (Benoit 1948, 147), qui n'a pas précisé sa position dans le rempart. Mais le rapprochement de deux photographies de l'époque (**fig. 111, 117a et b**) permet de le replacer en position de carreau dans le parement extérieur du rempart MR6119.

D'après sa description par son inventeur et ces photographies, il s'agirait plutôt d'une stèle d'une taille inhabituelle (3,20 m), la plus grande jamais retrouvée dans le Sud-Est de la Gaule¹²⁸.

« Ce segment de mur, de 13 m50 de longueur, est englobé entre deux segments de mur qui le continuent, en pierre froide, sans remploi, l'un au sud, en légère saillie (0 m60), l'autre au nord en léger retrait (0 m60).

Sa section montre qu'il est constitué par un parement renforcé par ces stèles dont quelques-unes sont disposées

128. Une fois extrait, cet exemplaire monumental est longtemps demeuré couché au bas de la colline du rempart, brisé en deux morceaux jointifs, avant d'être enlevé par des inconnus. Seules les photographies de l'époque et la description de Fernand Benoit nous donnent un aperçu de son aspect. « Une des stèles, dépourvue de gravures, est remarquable par ses grandes dimensions qui permettent de l'assimiler à un menhir : haut de 3 m,20, plus étroit à une extrémité (0 m, 28) qu'à l'autre (0 m,34 sur deux faces et 0 m,30 sur les autres), il porte à la partie la plus large, à 0 m,70 du sommet, une rainure grossièrement creusée sur les faces les plus étroites, dont l'emplacement correspond peut-être à la « tête » du menhir » (Benoit 1948, 147). L'A. compare ce monument à un menhir à cause de ses grandes dimensions, et « ses proportions et la perfection de sa taille » à celles du menhir (lequel comporte aussi une rainure sur une face à 0,60 m du sommet) trouvé près de l'allée couverte de Coutignargues à Fontvieille. Contrairement à ce que pensait l'auteur, la partie la plus large ne correspond vraisemblablement pas au sommet du monolithe, mais plutôt à sa base destinée à être enterrée. La présence sur le site d'un mégalithe ne serait pas surprenante, compte tenu de l'existence des nombreuses habitations du Néolithique final sur la crête méridionale. Mais l'emploi du terme de menhir risque de faire admettre comme certaine la présence sur le site d'au moins un monument préhistorique, alors que l'auteur emploie par ailleurs celui de stèle, ce qui semble justifié par sa matière (apparemment de la « pierre des Baux » ou de Saint-Rémy, donc de la molasse blanche) et, d'après l'examen de la photographie, par sa section rectangulaire aux dimensions proches de celles des autres fragments de stèle extraits du rempart. Quant aux rainures transversales, elles peuvent s'expliquer, comme pour d'autres exemplaires (cf. 5^e partie, § 2), par des tentatives pour tronçonner le bloc. S'il s'agit bien d'une stèle et non d'un menhir, cet exemplaire serait le plus grand jamais retrouvé dans le Sud-Est de la Gaule.

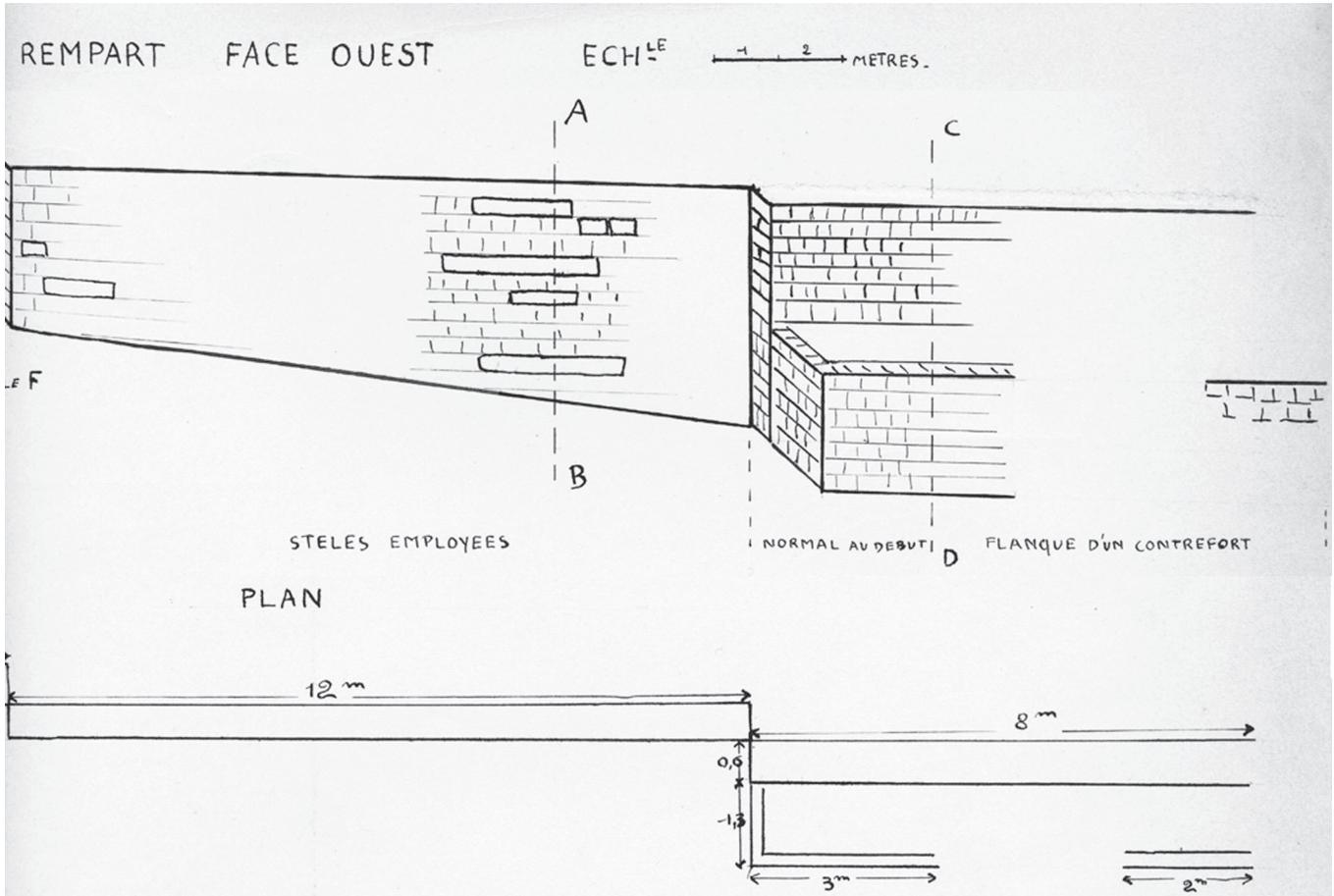


Fig. 118. Croquis coté destiné à illustrer l'idée d'un rempart « en crémaillère » (Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).

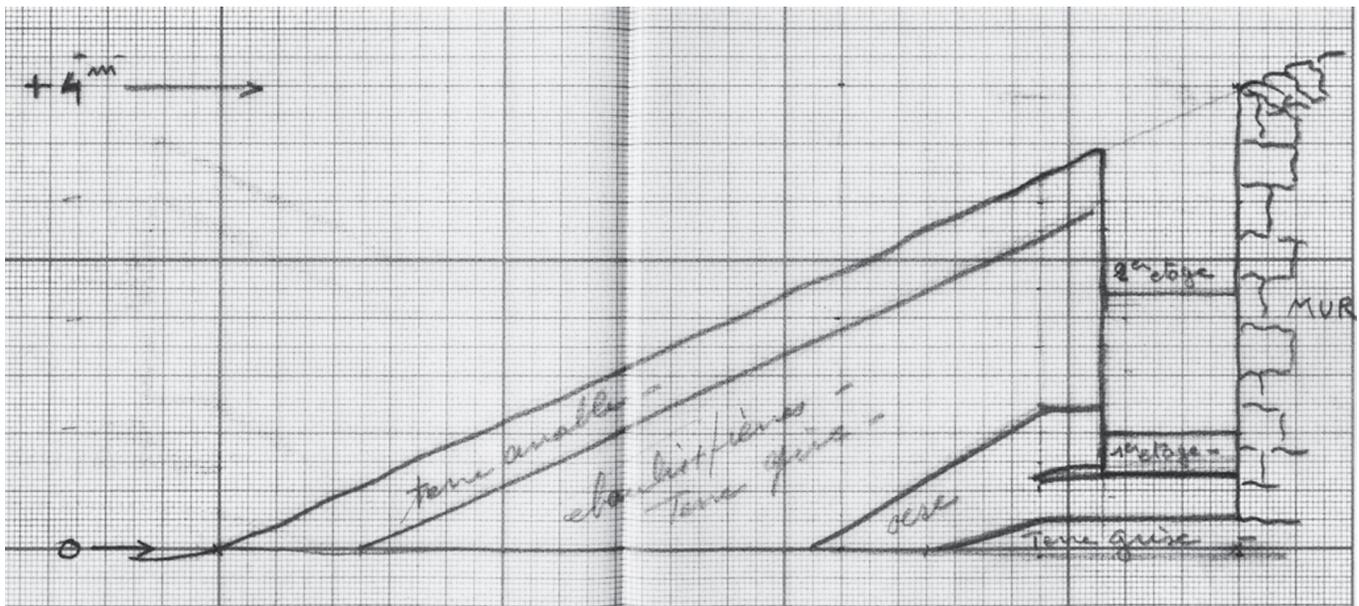


Fig. 119. Coupe du talus de destruction du rempart (Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).

en boutisse - ce qui exclut toute hypothèse d'une gravure postérieure - et d'un blocage de pierraille et d'argile, de 4 m d'épaisseur » (R1939c).

« L'enceinte, recouverte d'un talus de terre, formant glacis vers l'ouest, n'était reconnaissable qu'à un amoncellement de pierres, percé d'une porte, à l'extrémité méridionale, au point où le rempart vient buter contre la barre du rocher. Reconnu dans la partie qui semble être la plus profonde par une tranchée, il a pu être dégagé sur une trentaine de mètres de longueur.

Haut de 3 m75, il ne semble pas être flanqué de tours ni de contreforts, comme le mur de la forteresse des Bringasses¹²⁹ ; mais il est divisé en éléments indépendants, décalés l'un sur l'autre en retrait, qui n'ont d'autre fin que de le compartimenter afin de limiter les brèches ou les écroulements. Le seul élément dégagé en entier - celui qui a fourni les stèles gravées remployées en parement - mesure 13 m50 de longueur et est en retrait sur l'élément qui le suit au sud et en saillie sur celui du nord de 0 m60 (...) » (R1939d).

Toutes ces informations seront reprises une dizaine d'années plus tard dans l'article de 1948 (p. 140).

« Le rempart offre un tracé en crémaillère (**fig. 118**), composé d'éléments indépendants, en redan, selon le principe de la fortification recommandée par Philon de Byzance, qui remonte à la plus haute antiquité, chaque segment étant en saillie, du nord au sud, de 0 m60 environ. (...) »

Le revêtement des différents segments du rempart est d'appareil très différent : des trois qui ont été jusqu'à présent mis au jour, seul l'un des segments, long de 13 mètres environ, avait été renforcé par un parement de grands blocs de calcaire, disposés les uns en front, les autres en boutisse, de longueur très inégale, provenant du emploi des stèles, qui fait contraste avec le petit appareil de pierres grossièrement équarries des segments voisins ».

Commentaires

Les « grands blocs de calcaire » déposés en 1939, c'est-à-dire les stèles et éléments d'architecture en emploi, proviennent donc exclusivement de la section centrale du « dispositif en crémaillère » du mur extérieur. Ils sont façonnés dans de la molasse blanche, un calcaire tendre étranger au site, dont les carrières les plus proches sont situées à une distance importante du site,

aux Baux-de-Provence et à Saint-Rémy-de-Provence, ou, plus loin encore, à Fontvieille. Toutefois, on a pu constater en 1985 qu'un nombre non négligeable de gros blocs de molasse rousse grossièrement équarris étaient employés en même temps dans les assises de base du parement du rempart, tout en n'étant pas des fragments de stèle.

L'appareillage est assez régulier. On peut voir sa disposition sur une photographie datant du début de la fouille (**fig. 111**). Les blocs sont placés côte à côte en carreaux et boutisses et forment des lits horizontaux séparés par d'autres lits de pierres brutes plus petites liées à la terre.

En 1985, le déblaiement de l'éboulis afin de procéder à une première restauration a permis d'observer dans ce secteur les premières assises encore en place de la base de ce parement (**fig. 124, 125, 126**). Elles sont principalement constituées de volumineux morceaux de stèle disposés côte à côte en boutisse. De l'argile pure de couleur variable (jaune, verte ou rouge), très plastique, a été associée à de fines lauzes pour stabiliser leur lit de pose et servir de liant entre les blocs.

La partie nord du segment central mentionné par l'auteur est toujours en place. Elle présente aujourd'hui un fort surplomb dû à la poussée des terres vers l'ouest. L'élévation du parement est ici presque exclusivement composée d'un grand nombre de fragments de stèle disposés en carreaux et boutisses (**fig. 166**).

Le « léger retrait (0 m60) » du segment nord ne s'explique pas par le désir de créer un tracé « en crémaillère », mais simplement par l'effondrement de la partie supérieure du parement sur plusieurs mètres de longueur et de hauteur. Ici aussi, la profondeur insuffisante de la tranchée à l'époque n'avait pas permis de mettre au jour la partie inférieure toujours en place de ce parement, laquelle est aujourd'hui bien visible et ne montre pas de retrait.

En revanche, le segment méridional se trouve effectivement en saillie, deux parements successifs (MR6126 et 6127) ayant été rajoutés jusqu'à la tour centrale MR8005 sur une douzaine de mètres de longueur afin d'épaissir la muraille (**fig. 110, 112**). Cette particularité n'a pas été décrite par Fernand Benoit qui avait pourtant fait dégager ces parements, comme l'attestent les croquis et photographies de l'époque. Le premier, MR6126, présente une face visible avec un fruit sensible. De faible épaisseur (0,60-0,70 m), il a été établi sur un sol qui s'était déjà sérieusement exhaussé à cet endroit depuis la précédente phase de construction. Le second, MR6127, est accolé au précédent, mais sa base est nettement plus basse, car le sol antérieur a été fortement entamé pour le mettre en place. Son épaisseur est plus forte (1,50 m environ), mais sa hauteur actuelle est moindre. Son

129. Les Bringasses, situées à moins de 10 kilomètres à vol d'oiseau des Caisses, au nord du plateau des Baux-de-Provence, ont été interprétées à tort par Fernand Benoit comme un oppidum préromain réutilisé au Moyen Âge (Benoit 1934, 193).

élévation a pu être détruite au fil du temps, mais on peut aussi l'interpréter comme un massif destiné à stabiliser la base du parement précédent. Les extrémités méridionales de ces deux parements ne sont pas encore bien dégagées, mais il semble qu'elles s'appuient contre le flanc de la tour MR8005 et lui sont donc postérieures.

Ces deux derniers parements constituent le début d'un véritable « tracé en crémaillère » que Fernand Benoit ne pouvait connaître à l'époque, le plan d'ensemble du rempart n'ayant pas encore été mis en évidence. Comme on le verra plus loin, le front du rempart se poursuit vers le sud, avec en effet, en position centrale, la très grosse tour MR8005, puis une série de courts décrochements en retour vers la porte méridionale.

Les « cases » A et B

D'après Fernand Benoit, « une série de cases rectangulaires » était adossée « au second mur d'un mètre d'épaisseur » selon « un dispositif de défense... reconnu dans les fortifications d'Ensérune et du Cayla de Mailhac ». Ces habitations « assuraient sans doute la garde du rempart ».

Deux « cases », appelées A et B, sont effectivement figurées à l'est du rempart sur les coupes C1939a et b (**fig. 113, 114**). La « case A » correspond en fait à l'espace intermédiaire entre le parement intérieur du rempart (MR6123) et le « mur de 1 m d'épaisseur » (MR6124) distant du précédent de deux mètres (**fig. 110**). La « case B » se trouve derrière ce dernier, plus à l'est. Leur fouille n'a jamais fait l'objet d'un compte rendu précis.

La « case A »

C'est probablement dans la case A que Fernand Benoit a pratiqué son premier sondage au début de ses fouilles dès 1934.

« Un sondage fait sur le rempart occidental a permis de reconnaître un fond de cabane avec foyer à 0 m50 seulement du sol, sur la partie haute du monticule de terre, adossé au rempart » (rapport de juillet 1934).

L'excavation a été plus tard agrandie et approfondie sur plus de deux mètres après 1939. On ne dispose pas de relation de ces travaux qui ont détruit irrémédiablement une grande partie de la stratigraphie du remplissage de cet espace intérieur. Les deux croquis (**fig. 113, 114**) où figurent quelques annotations sont les seuls documents figurés disponibles comme source d'information. Leur analyse permet toutefois d'obtenir quelques renseignements.

Le mur fermant la « case » à l'ouest correspond au parement intérieur du rempart (MR6123). Il est qualifié

de « beau petit appareil » (**fig. 113**). L'appellation « petit appareil » peut prêter à confusion avec le véritable petit appareil bien équarri d'époque romaine. Ici en fait, les assises, quoique assez régulières, sont édifiées avec des blocs non taillés de moyenne dimension. La base du mur est posée sur le talus d'argile et de blocs sous-jacent (cf. infra, § 2).

Le mur oriental de la « case » correspond en fait au « mur de 1 m d'épaisseur » (MR6124). Les mentions portées sur le croquis indiquent qu'il est construit en « mauvais appareil » surmontant, au pied de son parement intérieur de « beaux blocs polygonaux ». Ce détail architectural nous indique que le fond de la tranchée de recherche a atteint ici le sommet arasé d'un mur très antérieur qui a servi de fondation au mur MR6124. Ces blocs appartiennent en effet au parement extérieur du rempart archaïque MR6419 construit à la fin du premier âge du fer (état 2) et révélé par la campagne de fouille de 2007.

Des niveaux de cendre et de poteries sont signalés à l'intérieur de la « case ». Le croquis C1939a porte l'indication « cendres à 1 m20-1 m50 et poteries à 1 m-1 m50 sous le haut du talus » et le croquis C1939b l'indication « A : cendres à 1,40 sous terre ». On remarquera la variabilité des profondeurs indiquées par l'auteur¹³⁰. Comme on le verra plus loin, ces « cendres » correspondent, non pas au foyer d'une habitation, mais à un niveau d'incendie.

La « case B »

Après avoir recoupé le « mur de 1 m d'épaisseur », la tranchée de fouille FB1 a suivi le parement extérieur d'un mur d'habitation de direction ouest-est et de 0,50 mètre de largeur (MR2), puis traversé un mur de refend (MR1) 4,50 mètres plus loin. Les seules informations disponibles viennent des indications figurant sur les deux croquis de 1939, avec les mentions « cendre » et « ibérique » à 1,60 mètre sous la surface du terrain. Le terme « ibérique » désigne un tesson de poterie à décor à spirale aujourd'hui conservé au Palais du Roure (**fig. 133**).

Les fouilles des années 2000 ont confirmé la présence d'une habitation. L'espace délimité par les trois murs appartient à une pièce mitoyenne mais indépendante de la maison à pièces multiples occupée pendant la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C.¹³¹. Cette pièce pourrait appartenir à une autre maison qui n'a pas encore été dégagée. Son sol était constitué par une surface de terre horizontale

130. Ce qui peut s'expliquer par des mesures de profondeur variables, car prises à partir d'une surface du terrain au profil inégal.

131. Cf. infra, chap. 5.

(Us 6413) aménagée en recoupant les niveaux archéologiques antérieurs (l'élévation du rempart archaïque MR6419 et les couches d'argile de son talus de destruction, cf. infra) et surmontée par une couche d'occupation (Us 6418) caractérisée par des concentrations de terre charbonneuse, des morceaux d'os (débris de cuisine), et en surface des tessons posés à plat (dont un fragment de céramique pré-sigillée sud-gauloise à vernis rouge, produite après 30 av. J.-C.). Plus haut (Us 2016), l'existence d'un nouveau sol était indiqué par un lit discontinu de minces plaquages d'argile verte surmontés par une couche de terre fortement cendreuse. D'après sa profondeur et la mention « cendre » qui l'accompagne, le tesson de céramique ibérique a dû appartenir à l'une de ces unités stratigraphiques.

La question du « chemin de ronde »

La dénomination « case A » a été très vite remplacée par celle de « chemin de ronde » qui désigne en fait le même espace. L'auteur a changé d'avis à la suite de la découverte de la « case B », et a été influencé par des exemples de sites languedociens (Ensérune, le Cayla de Mailhac). Il admit désormais que le rempart était longé par un chemin de ronde séparé par un autre mur d'une rangée d'habitations destinées à la défense du rempart.

« La face interne du rempart est constituée par un petit appareil équarri, assez régulier, qui semble constituer un chemin de ronde de 2 m de largeur, dominant le rempart et bordé à l'intérieur par une file d'habitations de 4 m50 de long. Les traces de foyer et la très nombreuse céramique du IV^e et du III^e siècle rencontrée à 1 m20 sous terre nous montrent que ce talus très important était couronné d'habitations qui assuraient sans doute la garde du rempart. C'est là une disposition qui a été reconnue à Ensérune et au Cayla 1 » (R1939c).

Les mêmes conclusions seront reprises dans un texte de la même année (R1939d) à propos de la « seconde muraille d'1 mètre environ, à laquelle s'appuie une série de cases rectangulaires. Ces habitations, de 4 m50 environ de longueur, adossées au rempart, s'ouvrent sur l'aire de l'oppidum, à la façon des « casernements » des castella de la frontière romaine, élevés au Bas-Empire. C'est là une disposition qui a été reconnue à Ensérune et au Cayla (O. et J. Taffanel, *Le Cayla de Mailhac, Aude, Carcassonne*, 1938, fig. 2.) ».

Cette interprétation en tant que chemin de ronde était davantage fondée sur des comparaisons avec d'autres sites que sur les données archéologiques dont le fouilleur disposait. Il lui a été alors difficile de concilier les

trouvailles de la « case A » avec l'idée séduisante du chemin de ronde, et c'est probablement la raison pour laquelle il n'en fait plus mention plus tard.

Aujourd'hui l'analyse des données en notre possession depuis peu de temps, comme on le verra plus loin, rend caduque son interprétation.

Le « mur de 1 mètre d'épaisseur » (MR6124), parallèle au parement intérieur MR6123 du rempart, se poursuit vers le sud au-delà de la zone fouillée. Il n'est pas encore totalement dégagé sur toute sa longueur, mais son sommet actuel affleure la surface du terrain sur une certaine distance. Comme cela sera démontré plus loin¹³², il ne s'agit pas d'un mur défensif intégré au rempart dont il n'est d'ailleurs pas contemporain (puisque'il date du milieu du I^{er} s. av. J.-C.), mais du mur de fond d'un ensemble de pièces d'habitation servant en même temps de mur de séparation avec la fortification. Plusieurs des murs appartenant à cette construction viennent d'ailleurs s'appuyer contre sa paroi interne.

Cet espace intérieur est fermé par des murs, au nord MR6117 prolongé par MR6118, le parement de la tour MR6115 au sud¹³³, le mur intérieur du rempart MR6123 à l'ouest et le « mur de 1 m d'épaisseur MR6124 à l'est. Ils délimitent aujourd'hui une sorte de caisson allongé sur une dizaine de mètres, large d'environ deux mètres, sans aucune ouverture latérale. La couche archéologique de « cendres et poteries » signalée lors des anciennes fouilles avait été alors considérée comme une couche d'habitat, ce qui avait donné lieu à la dénomination « case A ». Ce qui subsistait de cette couche a été fouillé en 2006. Comme on le verra par la suite, plusieurs récipients de conservation, écrasés sur place (grand dolium, amphore, vases en torchis, panier en fibres végétales) ainsi qu'un élément appartenant à un grand gril en torchis cuit, étaient recouverts par une épaisse couche de destruction causée par un incendie (pan de mur écroulé de petits moellons liés à l'argile, adobes durcis par le feu, lits de charbon, grandes branches carbonisées). On peut donc désormais mieux comprendre les données archéologiques disponibles, et avancer une autre explication. La couche de charbon et les branches carbonisées sont en fait le témoignage de l'incendie de l'espace de stockage d'une habitation détruite au I^{er} s. av. J.-C.¹³⁴.

132. Cf. infra, chap. 11.

133. Fernand Benoît ne signale dans ses écrits aucun de ces murs, bien qu'il les ait fait dégager en partie.

134. Cf. infra, § 2.

Conclusion

Lorsque Fernand Benoit admettait comme une certitude l'existence « d'une série de cases rectangulaires... adossées au rempart », il pensait à une série d'habitations monocellulaires contemporaines du rempart et destinées à assurer sa garde ou à servir de « casernement ». Les fouilles récentes ont permis de réviser cette interprétation. Les constructions voisines sont nettement plus tardives (deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C.) que le rempart, plus complexes (maison à pièces multiples réparties autour d'une cour) que de simples habitations monocellulaires, et ont été édifiées à un moment où le besoin de se protéger avait disparu.

2. Nouvelles données archéologiques apportées par la fouille récente de la zone Z06

On l'a vu auparavant, le vieux rempart archaïque MR6419-6114 a connu une durée d'utilisation prolongée et des transformations importantes au moins jusqu'à la fin du IV^e siècle, moment où l'activité édilitaire paraît se réduire sur le site. Ses superstructures ont été très rapidement attaquées par l'érosion comme le montre le talus d'argile accumulé à la base de son parement intérieur. Plus tard, lorsque les habitants de l'oppidum décideront de construire de nouvelles fortifications, une partie seulement de ses vestiges sera arasée, les blocs et notamment les stèles en provenant étant réemployés dans le nouvel ouvrage défensif. La nouvelle courtine, implantée un peu plus à l'ouest mais orientée différemment selon un axe nord-sud, escalade la pente nord de la combe par une succession de paliers étagés. La zone Z06 se trouve au bas de cette pente. La reprise de sa fouille a permis de mieux connaître la structure de ce nouveau rempart.

Présentation de la zone fouillée

Il s'agit d'une zone complexe où l'on peut observer différentes constructions appartenant à des époques différentes. On peut regrouper celles de la fin de l'âge du Fer en trois entités archéologiques juxtaposées d'ouest en est (**fig. 120**).

La courtine du rempart

Elle comprend trois éléments distincts juxtaposés, le mur extérieur MR6119, un blocage interne (Us 6122) et le mur intérieur MR6123.

L'espace intérieur fermé qui lui est contigu

Cet espace, dans lequel Fernand Benoit voyait un chemin de ronde, est situé entre le parement intérieur du

rempart et le mur « de 1 m d'épaisseur » (MR6124) qui lui est parallèle plus à l'est. Il se présente aujourd'hui comme une zone étroite et allongée du nord au sud, circonscrite de toutes parts par des murs conservés souvent sur une hauteur importante :

- Au nord, un mur transversal à l'axe du rempart, de direction est-ouest, composé de deux éléments différents (MR6117 et MR6118) construits dans le prolongement l'un de l'autre. Il limite l'extrémité méridionale du massif de maçonnerie MR10003 (zone Z010) comportant plusieurs parements successifs¹³⁵.

- Au sud, les vestiges du parement nord de la tour archaïque MR6115.

- À l'ouest, le parement extérieur du mur oriental MR6123 du rempart.

- À l'est, le « mur de 1 m d'épaisseur » MR6124, utilisant comme fondation le parement extérieur dérasé du rempart archaïque MR6419.

L'espace ainsi délimité correspond au secteur 1, lui-même divisé en trois parties :

- L'ancienne tranchée de Fernand Benoit (dénommée par nous FB1) qui traverse ce secteur à peu près en son milieu. Elle était comblée depuis par des déblais renfermant du matériel archéologique hors stratigraphie, mais la fouille a retrouvé ses limites. Cette tranchée a traversé et détruit les niveaux archéologiques de la moitié supérieure du remplissage terreux de cet espace puis atteint en profondeur, mais sans l'entamer sérieusement, le sommet d'un important talus d'argile et de blocs.

- Au nord de cette tranchée dans le secteur 1A, l'ancienne fouille, élargie jusqu'à la cloison transversale MR6117-6118 et approfondie sur plus de deux mètres à partir de la surface du terrain (**fig. 115**), avait mis au jour le parement supplémentaire MR6114 du rempart archaïque. Mais elle avait fait disparaître toute trace des niveaux archéologiques traversés sans que leur stratigraphie ait été relevée. Celle qui a été établie en sondage profond, à partir de la surface d'arrêt de la fouille antérieure, concerne donc seulement les couches profondes d'un talus d'argile et de blocs (Us 6101 à 6114).

- En revanche, dans la moitié sud (secteur 1B), l'ancienne fouille ayant été moins avancée, plusieurs des niveaux archéologiques détruits dans les secteurs précédents ont été retrouvés. La stratigraphie observée est donc plus complète (Us 6128 à 6147) Les niveaux supérieurs étaient toutefois traversés par une autre tranchée de recherche (FB2), plus étroite et moins profonde, elle aussi rebouchée postérieurement. Cette tranchée avait suivi le parement intérieur du rempart afin de le mettre en évidence, puis éventré le mur périphérique

135. Cf. supra, 3^e partie, chap. 1.



Fig. 120. La zone Z06 fouillée entre 2006 et 2009. En bleu, les différentes parties du rempart de la fin de l'âge du Fer, et en bistre le talus d'argile et de blocs visible dans l'espace intérieur.

et le remplissage interne de la tour archaïque MR6115. Dans ce secteur, le parement supplémentaire MR6414 du rempart archaïque a été détruit très profondément pour fonder le mur tardif (MR6124) qui lui est superposé et en dissimule donc le tracé.

Des pièces d'habitation à l'est du mur MR6124

La fouille récente a en effet dégagé une maison à pièces multiples ouvrant sur une rue et une cour¹³⁶, aménagée au début de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. (fig. 140). Cette construction a exigé un décaissement

très important des vestiges du rempart archaïque. Deux de ses murs (MR2 et MR3) sont accolés au mur MR6124 tardif qui surmonte le parement extérieur de ce dernier. Pour les établir, les bâtisseurs ont dû creuser de profondes tranchées de fondation dans le rempart et le tertre de cendre.

Étude architecturale de la courtine

Cette courtine tournée vers l'extérieur de l'oppidum a été construite plusieurs mètres en avant et à l'ouest du rempart antérieur MR6419-6114 (fig. 120, 123).

À la fin de ses fouilles, Fernand Benoit avait fait établir un mur de pierres sèches pour reconstituer le parement extérieur du rempart (fig. 112). Ce mur s'étant écroulé depuis, l'érosion a vidé et élargi l'ancienne tranchée de

136. L'étude détaillée de cette habitation fera l'objet d'une publication ultérieure, car elle n'entre pas dans le cadre de la présente étude consacrée essentiellement au système défensif du site. Ses principales caractéristiques seront néanmoins présentées plus loin (cf. infra, chap. 11) ainsi que les faits et niveaux archéologiques nécessaires à la datation du « mur de 1 m d'épaisseur » MR6124.

fouille FB1 qui éventrait transversalement la muraille, et mis en évidence sa structure. La description de l'ancien fouilleur se révèle satisfaisante dans l'ensemble, mais on doit toutefois la compléter par plusieurs observations.

La description de sa structure est plus complexe que celle donnée par Fernand Benoit (**fig. 121, 122**). Le rempart se présente en effet comme une courtine rectiligne constituée par deux gros murs parallèles à double parement avec un comblement intermédiaire.

Les trois composantes de cette nouvelle fortification (mur extérieur, mur intérieur et blocage interne) constituent un ensemble de 3,12 mètres d'épaisseur dans le secteur 1A. Cette épaisseur s'accroît dans le secteur 1B pour atteindre 4,35 mètres à proximité de la tour MR6115 de l'ancien rempart. Cet accroissement peut s'expliquer par la volonté d'accroître progressivement l'épaisseur du rempart de façon à renforcer sa partie centrale (zone Z08) plus directement menacée par les engins de siège ennemis.

Le mur extérieur MR6119

Il se prolonge vers le nord dans la zone Z010 en constituant le mur de parement extérieur de la partie ouest (MR10002) du rempart. Conservé sur près de 4 mètres de hauteur et épais de 1,45 mètre, il soutient du côté intérieur un talus d'argile très compacte de couleur rouge violacé à jaunâtre (**fig. 121, 124, 126**), épais de plus de 2 mètres au pied du parement supplémentaire MR6114 du rempart archaïque¹³⁷.

Son parement extérieur (Us 6119) est construit sans tranchée de fondation préalable. Les assises les plus basses sont simplement posées sur une couche de terre arable de 0,15 mètre d'épaisseur, elle-même accumulée sur une surface de circulation extérieure (Us 6120, à la cote NGF 120,41 m). Au-dessous de cette couche, posé sur le sol, un fragment d'anse d'amphore italique Dr.1A permet de placer l'époque de la construction au plus tôt à la fin du II^e ou dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C.

C'est dans ce parement extérieur que se trouvaient les fragments des stèles gravées déposées en 1939 par Fernand Benoit et en 1985 par nous-mêmes (**fig. 124, 125, 126**). Ils sont actuellement conservés au Musée Départemental Arles Antique. Les fragments de stèle sont particulièrement nombreux dans la partie inférieure du parement où ils sont disposés côte à côte en boutisse. D'épais lits de liant argileux rouge ou jaune ainsi que de fines plaquettes de calcaire servant de calage assuraient à la fois leur stabilité et la solidité de la construction. Plus haut, des lits successifs de blocs disposés en carreau

et surtout en boutisse étaient séparés par des rangées de blocs plus petits laissés à l'état brut et liés par de la terre argileuse. L'épaisseur du parement est irrégulière (en moyenne 0,80 m), compte tenu de la longueur inégale des éléments de stèle posés en boutisse.

Un peu plus au nord, une cavité rectangulaire (l. 0,50 m ; h. 0,40 m ; prof. 0,80 m), qui n'avait jamais été signalée, est visible vers le bas du parement extérieur. Son fond est obstrué par un gros bloc. Le plancher de la cavité est formé par la couverture de lauzes d'une petite canalisation qui se poursuit à l'extérieur. Sous réserve d'une vérification, on peut interpréter cet aménagement comme la sortie condamnée par la suite d'un égout traversant le rempart.

Le parement intérieur (Us 6121), destiné à ne pas être vu, est moins soigné. Plus étroit que le précédent, il comporte lui aussi quelques fragments de stèle en remploi.

L'espace entre les deux parements, de largeur irrégulière, est comblé par de la terre argilo-calcaire de couleur brun rougeâtre (**fig. 124**), de rares fragments de stèle et surtout des blocs de calcaire froid jetés en désordre.

Le mur intérieur MR6123

Large d'environ 1 mètre, ce mur simple à double parement ne semble pas avoir subi de fortes déformations dans le secteur 1A (**fig. 60**) où il est conservé sur une hauteur de 1,50 mètre environ en présentant seulement un léger déversement vers l'ouest. En revanche, dans le secteur 1B, son élévation, sous la poussée des terres, a été fortement déversée vers l'Est.

Son extrémité nord (**fig. 120, 127**) est accolée perpendiculairement au mur transversal MR6118 qui formant le côté sud du massif MR10003, le premier des paliers étagés de la section septentrionale du rempart. À l'opposé, la partie inférieure de MR6123 s'appuie sur le flanc de la tour archaïque MR6115. À cet endroit, la poussée des matériaux a créé entre les deux structures un décollement rempli de terre meuble. Il se poursuit plus loin vers le sud en chevauchant cette tour fortement dérasée puis rejoint, en dessinant un alignement de gros quartiers de roche, le mur MR8006 dans la zone centrale Z08.

Sa structure est rendue visible par l'ancienne tranchée de fouille FB1 qui l'a éventré. Sa base, établie sans tranchée de fondation préalable directement sur la surface du talus d'argile multicolore, se trouve ainsi beaucoup plus haute que celle du mur extérieur (**fig. 121**).

Le parement extérieur, tourné vers l'est, montre une disposition assez régulière de lits de moellons de taille moyenne (qualifiés de « beau petit appareil » sur

137. Ce talus sera décrit plus loin de façon plus détaillée à propos des secteurs 1A et 1B de l'espace intermédiaire.

les croquis de Fernand Benoit) alternant parfois avec d'autres lits de pierres plates et de lauzes plus minces (**fig. 60**). Ces matériaux sont maintenus par un liant terreux de couleur brun clair à beige contenant de nombreux graviers. Plusieurs de ces pierres ne proviennent pas du site, en particulier des blocs de molasse rousse. On remarque aussi quelques fragments de stèles de molasse blanche en remploi.

Au nord de la tranchée, le mur intérieur MR6123 est édifié contre le mur extérieur MR6119 et ne comporte donc qu'un seul parement. En revanche vers le sud, un double parement apparaît lorsque le rempart s'élargit et que ses murs latéraux s'écartent l'un de l'autre (**fig. 129**).

Le comblement entre les deux murs de parement

Au-dessus de la surface du talus d'argile, l'espace compris entre les deux murs latéraux du rempart a été remblayé différemment selon les endroits.

Dans sa partie la plus étroite, il s'agit d'un blocage inorganisé comportant une majorité de blocs non taillés dans de la terre, mais aussi quelques beaux morceaux de stèles. La terre a été prélevée à proximité sur l'oppidum, ce qui explique les tessons retrouvés par Fernand Benoit (notamment le rebord de cratère hellénistique et les quelques tessons de poterie attique) et les quelques tessons de céramique campanienne du II^e s. av. J.-C. recueillis plus récemment.

En revanche, au sud de la tranchée, des empilements de grosses pierres plates liées par de la terre argileuse brune à rougeâtre, et même des fragments de stèles, créent un blocage plus solide et mieux organisé, et de plus en plus large. Comme il ne semble pas y avoir de décalage chronologique dans la construction de ces deux emplacements, ce changement dans la technique employée peut s'expliquer par les différences de mode opératoire de plusieurs équipes ou par des campagnes successives de travaux.

Le talus d'argile et de blocs de l'espace intérieur

Comme cela a déjà été signalé, à l'est du mur oriental MR6123 du rempart s'observe aujourd'hui un espace intérieur limité de tous côtés par des murs (**fig. 115**). C'est à cet emplacement, « sur la partie haute du monticule de terre, adossée au rempart », que Fernand Benoit déclare avoir commencé à fouiller en 1934 « un fond de cabane avec foyer à 0 m50 du sol » (rapport de juillet 1934) et, entre 1939 et 1942, des niveaux de « cendres et poteries à 1 m-1 m50 sous le haut du talus » (mention portée sur le croquis C1939a, **fig. 113**). D'abord

identifié comme une habitation (la « case A »), cet espace est devenu plus tard pour cet auteur un « chemin de ronde ».

Dans sa moitié nord (l'actuel secteur 1A), ces anciennes fouilles avaient été approfondies jusqu'au sommet d'un grand talus d'argile et de blocs, en dégageant les murs périphériques et en faisant disparaître les niveaux supérieurs d'occupation et de destruction. Ces derniers étaient en revanche en grande partie conservés au-dessus de ce talus dans la moitié sud (secteur 1B).

Description

Cet énorme talus (ép. max. 1,70 m) est observable dans tout le secteur 1 (**fig. 60, 121, 122, 124, 128, 130**), où il est accolé au nord au mur MR6118, à l'est au parement extérieur du rempart archaïque MR6114, à l'ouest au parement intérieur MR6119 du rempart récent et au sud au flanc de la tour archaïque MR6115. Le mur Est MR6123 du rempart récent est bâti à sa surface.

Il est principalement constitué de couches superposées d'une argile homogène, très compacte et collante. Quelques cailloux et des graviers sont dispersés dans leur masse. Dans le secteur 1A, les strates successives présentent à certains endroits une forte pente vers l'ouest. Elles se différencient par leur couleur : rouge violacé à grenat (Us 6101, 6104, 6141), gris bleu (Us 6102), jaune plus ou moins clair (Us 6106, 6108 et 6109). Un lit de gros blocs (U 6103, 6142, 6143) occupe une position intercalaire dans la partie supérieure du remblai. Cette couche de blocs est beaucoup plus épaisse dans le secteur 1B, notamment à proximité de la tour archaïque MR6115. Les blocs sont souvent assez bien disposés les uns par rapport aux autres et paraissent constituer un blocage relativement bien organisé qui peut s'expliquer par la chute d'un pan de mur proche à la suite d'une destruction délibérée. Il s'agit vraisemblablement de la partie supérieure du mur périphérique de la tour MR6115 voisine, volontairement dérasée au moment où l'on a construit le mur intérieur du rempart. L'un des blocs, un fragment de stèle portant des gravures de chevaux (**fig. 131**), provient vraisemblablement de ce mur périphérique dans lequel un grand nombre de fragments de stèles se trouvent encore en place¹³⁸.

138. Plusieurs fragments de stèle ont été déposés en 2009 pour être étudiés. Ils seront mis en dépôt au Musée départemental Arles Antique.

LE SYSTÈME DÉFENSIF DE L'OPPIDUM À LA FIN DU SECOND ÂGE DU FER

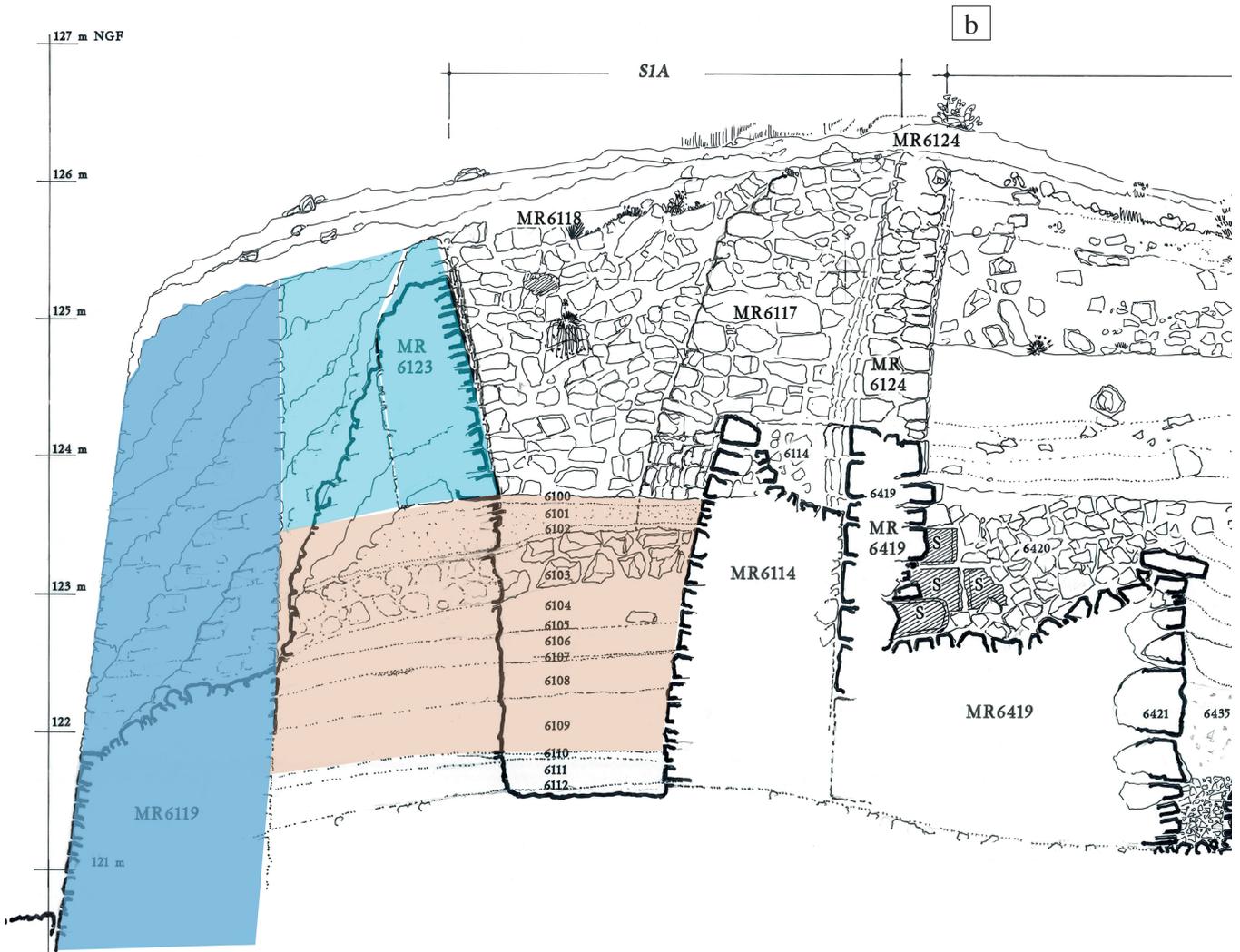
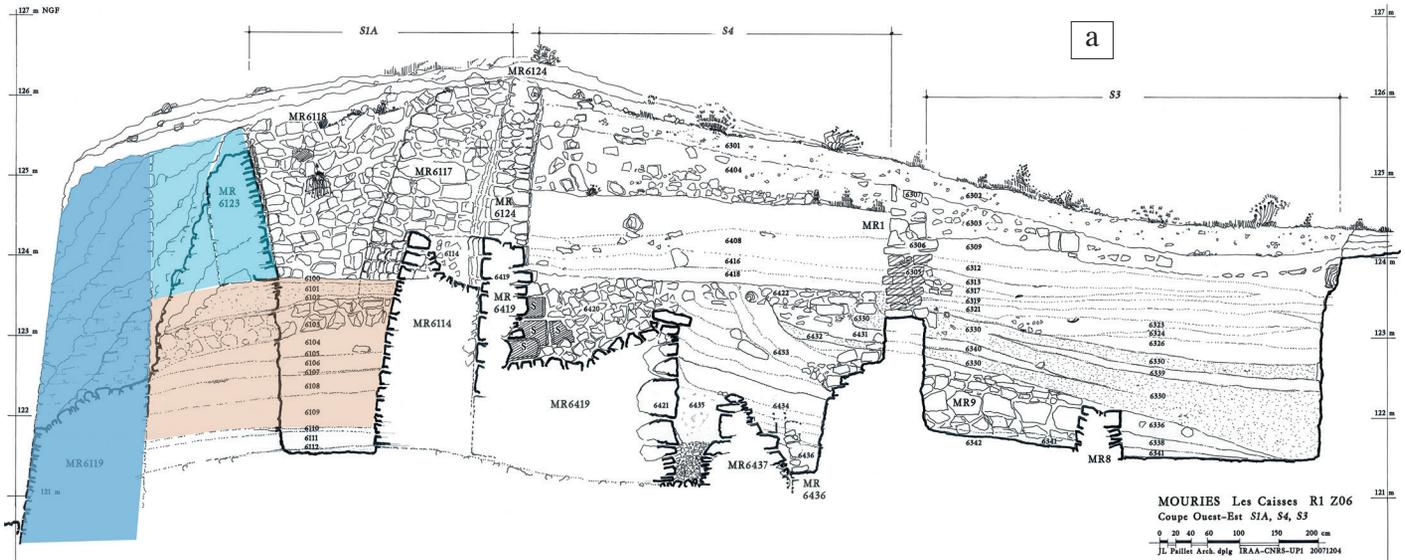


Fig. 121. Coupe 0-E (secteurs 1A, 4 et 3), avec indication colorée de la structure du rempart de la fin de l'âge du Fer :
 a- vue générale ; b- le rempart et le talus d'argile et de blocs.

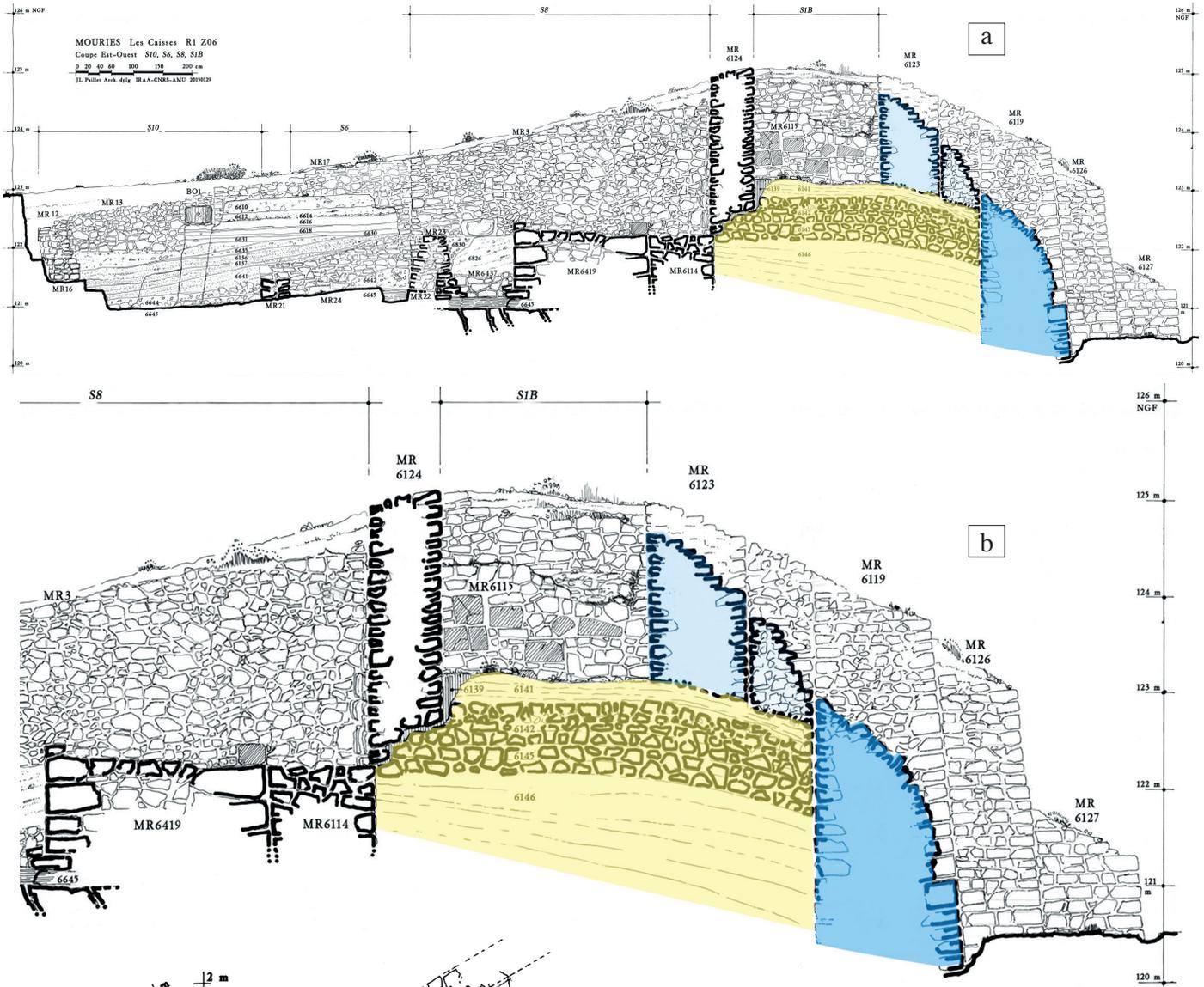


Fig. 122. Coupe E-O (secteurs 8, 6) avec indication colorée de la structure du rempart de la fin de l'âge du Fer :
 a- coupe générale ;
 b- le rempart et le talus d'argile et de blocs.

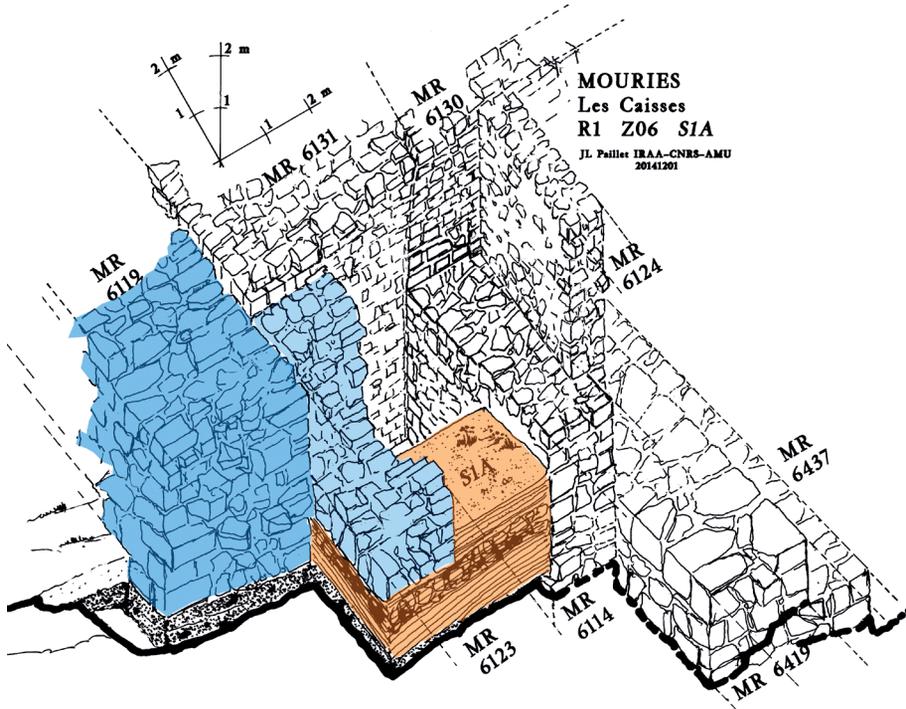


Fig. 123. Vue axonométrique du rempart de la fin de l'âge du Fer (zone Z06, secteur 1A).

Stratigraphie

Dans le secteur 1A, la surface de départ de la fouille (Us 6100) est artificielle, puisqu'elle correspond au fond de l'excavation pratiquée auparavant entre ces murs par les terrassiers de Fernand Benoit et approfondie ensuite par un fouilleur clandestin. Approximativement plane et horizontale, elle était recouverte par quelques centimètres de terre charbonneuse laissée par l'incendie de juillet 1999. La stratigraphie des couches sous-jacentes (Us 6100 à 6113) représente une épaisseur d'au moins 2,05 mètres (**fig. 121**).

Le mur intérieur MR6123 est construit sur la surface de la couche d'argile supérieure (Us 6101).

Toutes les strates d'argile et de blocs successives sont accolées à la paroi du parement supplémentaire MR6124 du rempart archaïque.

En revanche, les unités stratigraphiques inférieures étaient déjà en place avant que le dépôt des couches d'argile et/ou de blocs ne soit constitué en une seule fois. Deux minces couches de terre colorée en brun par de l'humus (Us 6111 et 6113) alternent avec deux lits de terre pulvérulente rouge clair d'origine ferrugineuse ou bauxitique, analogue au liant du parement MR6114. Le lit inférieur s'est formé au moment de la construction du mur, et le suivant par l'action du ruissellement sur sa paroi.

Le matériel archéologique est pratiquement inexistant et sans intérêt chronologique.

Dans le secteur 1A, à 10 cm sous la base du mur MR6123 (Us 6101), 1 tesson de céramique modelée à pâte noire de datation indéterminée ; au-dessus du sol de construction du parement archaïque MR6114, 2 petits tessons de céramique modelée à pâte noire (CNT-PRO) non datables.

Dans une des couches de blocage (Us 6143) du secteur 1B, 1 fragment de torchis cuit, de petits débris d'étoffe ou de cuir, 5 tessons informes de céramique modelée CNT-PRO et 1 tesson d'attique à vernis noir.

Interprétation

Plusieurs questions se posent. Quand et comment a été formé ce talus ? Quelle était sa fonction ?

Plusieurs hypothèses sont à examiner.

■ *Hypothèse 1*

Le talus serait le résultat de l'action de l'érosion sur la superstructure du rempart archaïque.

Ce phénomène a été déjà mis en évidence sur le flanc oriental de ce rempart, fossilisé lui aussi par un talus formé par un ensemble de strates descendant vers l'est. Des couches d'argile plus ou moins épaisses y alternent

avec des lits de blocs et de cailloutis, et, dans la partie supérieure, des niveaux cendreaux¹³⁹.

Les caractéristiques physiques des couches d'argile (couleur, compacité) sont identiques de part et d'autre du rempart. Mais, dans le cas présent, les tessons sont absents, ce qui n'est pas le cas du talus intérieur par suite de la proximité de l'habitat du V^e s. av. J.-C.

■ *Hypothèse 2*

Le talus aurait été établi volontairement pour aménager un glacis en pente ascendante devant le rempart archaïque.

La fonction d'un tel glacis serait de rendre plus difficile l'approche du pied du rempart, de façon à accroître sa capacité défensive. Dans cette intention, il semble aberrant de réduire la hauteur de ce dernier en fossilisant sa base par un talus de plus de deux mètres de haut.

■ *Hypothèse 3*

Le talus aurait été établi volontairement pour servir d'assise au mur intérieur MR6123 du rempart.

C'est l'hypothèse la plus vraisemblable, les matériaux étant accumulés par couches successives contre le parement intérieur du mur occidental (MR6119) du rempart de la fin de l'âge du Fer. Le procédé présente l'avantage de réduire considérablement la hauteur à construire du mur du parement intérieur MR6123 établi à la surface du talus.

Les matériaux qui le constituent pourraient provenir de fosses d'extraction peu éloignées exploitant des affleurements argileux dans le « camp de l'ouest », ou de la destruction de l'élévation du vieux rempart archaïque. Cette dernière solution semble préférable. Dans le secteur 1B, on a pu constater dans la couche de blocs surmontant la première couche de remblai argileux la présence d'une stèle gravée de molasse blanche provenant sans doute de l'élévation de la tour MR6115 voisine, dérasée lors de l'édification du rempart récent.

En revanche, il n'existe aucun argument archéologique permettant de savoir s'il a existé un décalage chronologique substantiel entre la construction du mur extérieur MR6119 et celle du talus et du mur intérieur MR6123 bâti à sa surface. Le plus logique serait d'admettre que ces diverses opérations aient été produites successivement dans un faible intervalle de temps.

139. Cf. supra, 2^e partie, chap. 5, § 2.

3. Datation du rempart récent dans la zone Z06

Pour fixer le *Terminus Post Quem* du rempart, on dispose essentiellement des quelques artefacts trouvés par Fernand Benoit à l'intérieur du rempart, et, pour le *Terminus Ante Quem*, de la datation de l'occupation d'une pièce établie contre le rempart à la surface du talus d'argile et de blocs.

Le *Terminus Post Quem*

Sa fixation repose essentiellement sur les éléments de datation trouvés par Fernand Benoit et identifiés par lui.

Les textes de référence

On dispose de trois textes essentiels, qui se complètent l'un l'autre.

■ *Brouillon de rapport R1939 c*

« Les traces de foyer et la très nombreuse céramique du IV^e et du III^e siècle rencontrées à 1 m20 sous terre nous montrent que ce talus très important était couronné d'habitations qui assuraient sans doute la garde du rempart. C'est là un dispositif qui a été reconnu à Ensérune et au Cayla 1 (...). Ces vestiges d'habitat fournissent en outre un très précieux document pour la datation du rempart, confirmé par les trouvailles de poteries attique et campanienne à palmettes et d'une fibule *a navicella* au pied et à l'extérieur du rempart ».

Le terme de fibule *a navicella* ne sera plus employé par la suite (Benoit 1948, 140). L'emplacement d'une « fibule sangsue » et de la « poterie à palmette » est indiqué au pied du rempart sur le plan de sa façade (C1939a), dans le « retrait » du segment nord par rapport au segment central (**fig. 113**).

■ *Brouillon de rapport R1939 d*

« Les sondages faits au cours de cette campagne de fouille dans l'une des cases du rempart et dans le blocage de celui-ci, en retirant les stèles en remploi qui servaient de parement, ont permis de trouver des tessons de céramique campanienne à palmettes estampées, un rebord de cratère hellénistique (5), et un tesson de poterie ibérique à décor stylisé en spirale, de couleur lie de vin, qui peuvent être datés de la fin du IV^e siècle (6) ». Les notes de bas de page indiquent : « (5). Cratère du type à godrons et grandes anses à pouciers. (6). Tesson du type d'Azaila (et fibule incomplète probablement de La Tène I) ».

■ *L'article publié en 1948* (Benoit 1948, 140) reprend et complète les informations précédentes.

« La construction de ce rempart, postérieure à la première occupation de l'*oppidum*, dont les fonds de cases en pierre sèche remontent au V^e siècle (poterie attique à figures rouges), peut être datée au plus tôt de la fin du IV^e siècle avant notre ère, ce qui offre un précieux *terminus ad quem* pour la datation des stèles remployées, par la découverte dans le blocage et au pied du mur, de fragments de céramique campanienne à palmettes, d'un rebord de cratère hellénistique (3), de quelques beaux fragments de poterie attique du IV^e siècle à vernis noir et d'un tesson de poterie ibérique à décor en spirale, de couleur lie de vin, du type de La Zaïda et d'Azaila (fin du IV^e siècle) (4). Au pied du rempart ont été également trouvées deux fibules à ressort unilatéral (l'une incomplète), de tradition hallstattienne, dont l'appendice, finement décoré par de petites sphères, se relève et s'incline vers l'arc selon le type des fibules de La Tène I ».

Les notes de bas de page précisent : « (3). Du type des cratères à godrons, avec anse à poucier, d'Ensérune (...). (4). Ph. Hélène, *Les origines de Narbonne*, p. 351, fig. 228 ; Cf. *Mon. Piot*, XVII, 1909. (5) Modèle de tradition hallstattienne qui se rapproche des fibules ibériques (Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 684, fig. 262, 5 à 9) » (...).

Étude critique de la datation proposée par Fernand Benoit

Fernand Benoit date donc la construction du rempart « au plus tôt de la fin du IV^e s. av. J.-C. ». Les céramiques sur lesquelles il appuie sa démonstration sont introuvables aujourd'hui, à l'exception du tesson de céramique ibérique actuellement conservé à Avignon au palais du Roure. Leur lieu de trouvaille exact est d'autre part difficile à établir, car il pratique un amalgame entre divers emplacements (« dans le blocage et au pied du mur », « dans l'une des cases du rempart et dans le blocage de celui-ci »). On peut néanmoins tenter d'analyser ces divers textes pour préciser leur localisation, laquelle est fondamentale pour la datation de cette partie du rempart.

■ « *Le pied du mur* »

En proviennent « les trouvailles de poteries attique et campanienne à palmettes et d'une fibule *a navicella* ». Le croquis C1939a (**fig. 113**) indique une « fibule sangsue et poterie à palmette » dans le retrait du segment nord du parement. Comme cela a été indiqué précédemment, ce retrait a été provoqué par un effondrement du parement. Cette observation implique que ces objets ont été découverts au-dessus de la partie inférieure toujours



Fig. 124. Stèles disposées en boutisse dans le parement extérieur du rempart MR6119 (Zone Z06). Les contrastes de couleur permettent de distinguer le remplissage interne du rempart (Us 6122, en beige) du talus d'argile (Us 6101 et suivantes, en rouge violacé) accolé au parement intérieur.



Fig. 125. Base du parement extérieur du rempart 6119 (zone Z06). Stèles en boutisse maintenant son remplissage interne de blocs et de terre argileuse beige et de blocs.

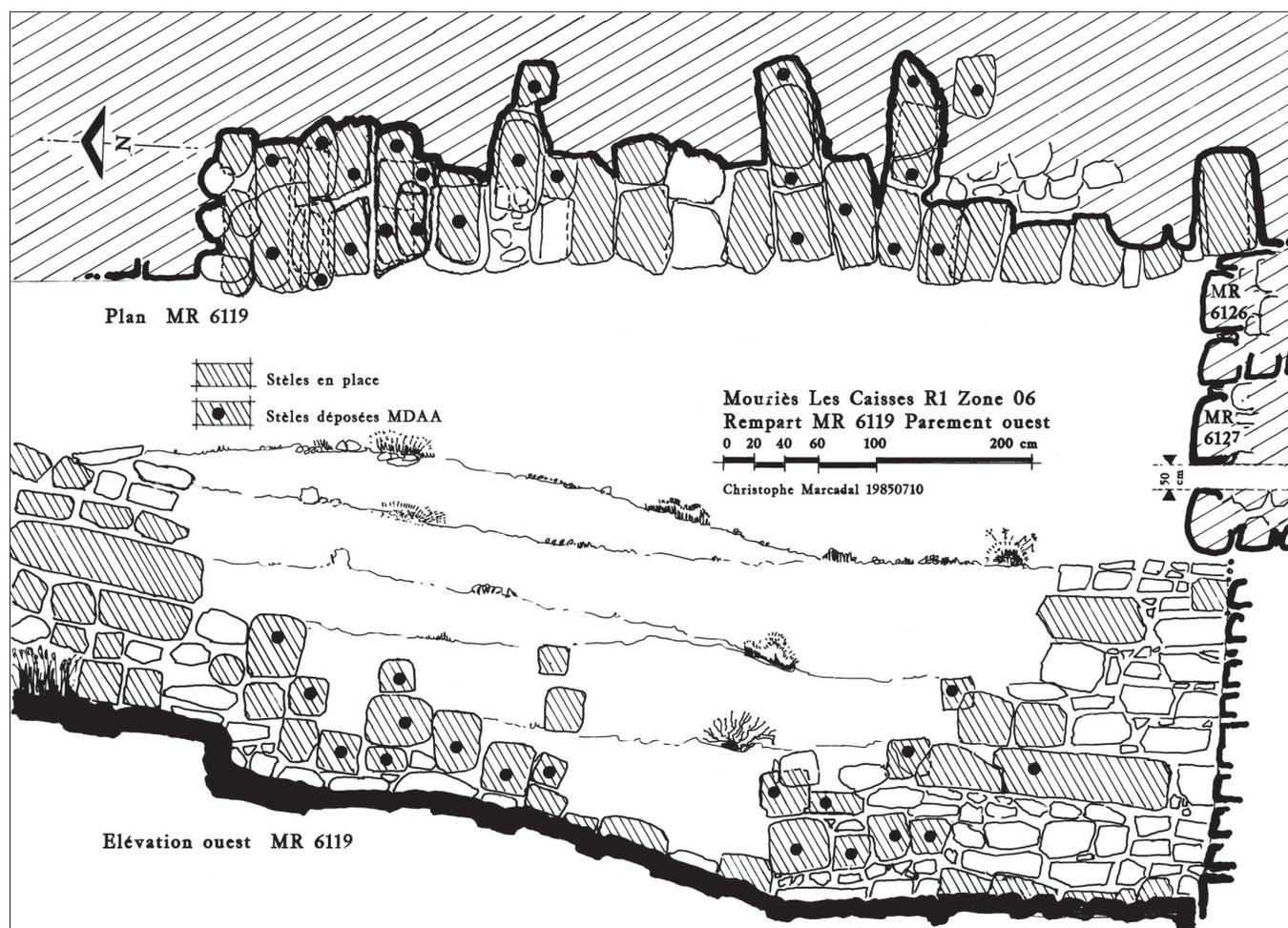


Fig. 126. État du parement extérieur du rempart MR6119 après la fouille de Fernand Benoit dans la zone Z06 (relevé Christophe Marcadal, 1985). Les éléments marqués d'un rond noir (conservés au Musée Départemental Arles Antique) sont des fragments de stèle employés.

en place de ce parement, au sein des couches de terre et de blocs qui le fossilisent et qui proviennent de la destruction de l'élévation du rempart ou de son blocage interne. Ils se trouvaient donc initialement à l'intérieur de ce rempart et, dans ce cas, ne peuvent servir que de *terminus post quem* à son édification.

■ **La fibule**, conservée au palais du Roure, est représentée sur un dessin de l'époque en même temps qu'une autre fibule dont la provenance n'a pas été précisée (fig. 132).

Fibule en bronze n°1, à arc épaissi de section ovale ayant conservé l'amorce du porte-agrafe ; pied replié sur l'arc, se terminant par des moulurations ; ressort brisé comportant encore trois spires.

Sa datation par Fernand Benoit (fin du IV^e ou première moitié du III^e s. av. J.-C.) concorde parfaitement avec celle proposée aujourd'hui. C'est le type 9 des fibules à ressort bilatéral à 4 ou 6 spires et corde externe datant de la fin du IV^e et de la première moitié du III^e s.

av. J.-C., trouvées sur plusieurs oppida du Languedoc (Tendille 1978, 89-92 et fig. 3, n°28-37). Ce type de fibule de la Tène I, répandu dans le monde celtique occidental, serait aussi présent ailleurs en Provence (à Cavaillon dans les puits et fosses de la colline Saint-Jacques), dans le Massif central et en Catalogne.

Fibule n°2 de même type, mais plus incomplète. Arc épaissi à section ovale avec le départ du porte-ardillon, deux spires du ressort bilatéral.

■ **La « poterie à palmettes »** pose un problème d'identification, car ce motif est en effet présent à la fois sur les céramiques attiques à vernis noir et sur les céramiques campaniennes. Les palmettes imprimées en relief sur campanienne A, héritage des dernières séries attiques à vernis noir, constituent une décoration très fréquente aux III^e et II^e siècles pour disparaître au I^{er} s. av. J.-C. Un tesson campanien conservé au palais du Roure pourrait correspondre à cette indication, car il porte en effet une palmette en relief de belle facture, caractéristique de la

production des III^e et II^e siècles. Mais son lieu de découverte n'est pas indiqué.

■ « *dans le blocage de celui-ci (le rempart)*, en en retirant les stèles en remploi qui servaient de parement ».

En procédant par élimination, on peut également replacer dans le blocage intérieur¹⁴⁰ du rempart, avec une assez grande probabilité, le rebord de cratère hellénistique et quelques « beaux fragments de poterie attique » à vernis noir du IV^e siècle.

Le cratère a été comparé par Fernand Benoit aux cratères à godrons avec anses à poucier d'Ensérune. Plusieurs cratères à pouciers et décor de godrons ont été découverts dans le troisième niveau d'ensevelissement (325-250 av. J.-C.) de la nécropole d'Ensérune (Jannoray 1955, fig. 29 à 32). Cet auteur y voit des fabrications à couverte noire de Campanie inspirées par les productions athéniennes, d'où l'appellation « ossuaires campaniens ». La céramique campanienne, produite en Italie dès le IV^e siècle, a été exportée vers le Golfe du Lion dès les trois premiers quarts du III^e siècle, durant la phase archaïque de sa production (Py 1993, 146). Mais ce type de cratère est aussi une des formes de la céramique attique à vernis noir des années 375 à 275 av. J.-C. (formes Lamboglia 1952, 40B et Morel 1981, F3521).

Faute de pouvoir examiner ce tesson, il est impossible de déterminer son origine attique ou campanienne. On retiendra cependant qu'il s'agit sans doute d'une production du IV^e ou du III^e s. av. J.-C., dont la présence à l'intérieur du rempart s'explique par l'emploi de terres récupérées sur l'oppidum dans des niveaux d'habitat datant de cette époque.

■ *La « case A »*

La boîte CAI.22.1939 des réserves du musée d'Arles devrait contenir au moins une partie de « la très nombreuse céramique du IV^e et du III^e siècle rencontrée à 1 m20 sous terre » dans la « Case au-dessus du rempart », c'est-à-dire dans l'espace entre le mur du parement interne du rempart et le mur parallèle MR6124. Mais cet espace ayant été déblayé à la pioche depuis la surface du terrain jusqu'au niveau de cendres et de poteries sans qu'une stratigraphie ait été établie, diverses catégories de céramiques d'époques différentes sont mélangées dans cette boîte. On y retrouve très peu d'attique à vernis noir (dont il est vrai un bord de coupe canthare 671-678 produit entre 400 et 325, ce qui correspond effectivement

aux datations évoquées précédemment), et surtout des céramiques bien plus récentes : campaniennes A du II^e siècle et A tardives du I^{er} s. av. J.-C., vases non tournés CNT-PRO (cruches, coupes, urnes), cruches à pâte claire récentes, et même un peu de sigillée italique.

■ *La « case B »*

La localisation du tesson de poterie ibérique (dans la « case » B accolée au mur délimitant le « chemin de ronde ») ne fait l'objet d'aucun doute. D'ailleurs le croquis 1939b porte en marge l'indication manuscrite : « Case B : à 1 m60 sous l'arasement du mur cendres = pot. ibérique ». En revanche, nous ne savons rien de sa position stratigraphique exacte. Compte tenu de la profondeur indiquée et des observations réalisées durant la fouille de ce secteur en 2007, ce tesson pourrait avoir appartenu au sol de la pièce ou à ses couches d'occupation de la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. (Us 6416 et 6418 : couches d'adobes fondus renfermant des concentrations irrégulières de cendres grises et de petits charbons). Ce tesson ne peut donc en aucun cas servir à dater le rempart, puisqu'il ne se trouvait pas en rapport stratigraphique avec lui.

D'autre part, sa datation (fin du IV^e siècle) par Fernand Benoit est à reconsidérer. C'est actuellement le seul fragment de poterie ibérique peinte (**fig. 133**) connu sur le site alors que ceux de céramique non tournée se comptent par milliers. Son bord simplement arrondi interdit d'y voir un fragment de kalathos (sombbrero de copa), mais plutôt un récipient de taille plus notable, une jarre probablement. Il porte un décor en spirale de couleur lie de vin avec un épaissement sur la spire externe pouvant correspondre au début d'un bec d'oiseau triangulaire. La note 4 de l'article de Fernand Benoit compare d'ailleurs ce décor à celui d'un tesson d'Ensérune¹⁴¹, dont le décor en spirale rouge violacé représente une tête d'oiseau très stylisée. Et, à l'époque, cet auteur le rapprochait « du type de La Zaïda et d'Azaila (fin du IV^e siècle) ». L'attribution au style « Azaila » est assez probable, mais, compte tenu des recherches récentes¹⁴² concernant la céramique ibérique peinte, cette datation doit être corrigée et placée à l'Ibérique récent, entre la fin du III^e et celle du I^{er} s. av. J.-C., ce qui correspond mieux à son lieu de trouvaille dans un secteur d'habitat du I^{er} s. av. J.-C. Les séries récentes des ateliers catalans de céramique peinte ont été diffusées durant cette période sur les rivages du Languedoc oriental et de la

140. C'est-à-dire dans la terre et les blocs remplissant l'intervalle entre les deux murs latéraux (MR6119 et MR6423) du rempart, où nous avons recueilli quelques fragments de céramique campanienne A.

141. Hélène 1937, fig. 228b, p. 351. Le III^e siècle est donné comme datation pour ce tesson.

142. Pour les différents styles de céramique ibérique peinte, cf. Aranegui 1974, 31-53 ; et pour celui d'Azaila en particulier, les photographies des vases dans Pericot 1979, p. 224 et suiv.

Provence, tout en représentant de très faibles pourcentages de la vaisselle¹⁴³. Mais elles sont exceptionnelles sur les sites de l'intérieur des terres.

■ *Conclusion*

La datation des céramiques trouvées jadis indique que le site est toujours occupé à la fin du IV^e et/ou au début du III^e s. av. J.-C., ce que les fouilles récentes dans d'autres secteurs de l'oppidum n'ont pas encore permis d'établir avec certitude. On est ainsi conduit à admettre qu'elles se trouvaient sans doute dans des terres prélevées sur un emplacement inconnu pour constituer le blocage interne du rempart.

Le *Terminus Post Quem* (IV^e-III^e siècles) proposé par Fernand Benoit peut désormais être reculé jusqu'au II^e s. av. J.-C. Quelques tessons de céramique campanienne ont été trouvés récemment dans le blocage entre les deux murs latéraux (MR6119 et MR6123) du rempart, et un fragment d'amphore italique Dr. 1A. à 0,10 mètre au-dessous du parement extérieur du mur MR6119.

Le *Terminus Ante Quem* fourni par l'occupation de l'espace mitoyen avec le rempart

Fernand Benoit, on l'a déjà signalé, avait interprété dans un premier temps l'espace intérieur constitué par les secteurs 1A et 1B comme une case (la « case A »), puis par la suite avait modifié cette interprétation en voyant dans cet espace un chemin de ronde. Dans le secteur 1A au nord, ses fouilles n'ont rien laissé en place qui puisse en témoigner. Mais les couches archéologiques du secteur 1B au-dessus du talus d'argile et de blocs n'ayant pas été totalement détruites par sa fouille (**fig. 129, 134**), leur analyse conduit à une nouvelle interprétation, celle d'une construction installée contre le parement intérieur du rempart et ruinée par un incendie à la fin du II^e s. av. J.-C.

Description

■ *Le sol - Us 6137-6139 (fig. 130)*

Il est constitué par le sommet de la dernière couche d'argile (Us 6141) du talus antérieur qui forme une surface très compacte revêtue par endroits d'un lit d'argile jaune (Us 6140). Le mince lit de charbon (Us 6139) qui recouvrait cette surface s'arrête contre le mur intérieur MR6123 du rempart, qui lui est donc bien antérieur.

■ *Le matériel archéologique retrouvé sur le sol*

En dehors des quelques gros éléments de conservation en céramique écrasés sur place, le restant du matériel archéologique est peu important : quelques fragments d'os, quelques tessons d'urne modelée CNT-PRO non datables, deux tessons assez anciens (un bord d'amphore marseillaise A-MAS Bd8 (-350/-150), un fragment d'urne CNT-PRO U4a (-625/-250) à col vertical se terminant par une lèvre déversée). Toutefois, un unique fragment de campanienne A à vernis noir métalléscent permet de placer cette occupation à la fin du II^e s. av. J.-C.

L'essentiel du matériel est représenté par les vestiges de plusieurs récipients de conservation¹⁴⁴. La plupart, détruits par les anciennes tranchées de fouille, sont incomplets.

Un morceau important d'un grand dolium (**fig. 135**)

Recouvert par un mince lit de charbon et rempli par de la terre argileuse blanche, des morceaux d'adobe et une branche carbonisée, il était séparé du sol par une faible épaisseur de terre mélangée à un peu de charbon et de cendre. La surface externe de la paroi porte sur la panse un remarquable peignage en oblique aux intentions esthétiques certaines. La partie retrouvée correspond à un tiers environ de la panse et du col avec son bord. Elle porte des cordons de préhension marquant le raccord de la panse et du col et celui de la partie inférieure du récipient avec un fond plat.

La fouille de Fernand Benoit a fait disparaître la majeure partie de cet objet. Certains fragments ont été retrouvés dans le comblement de l'ancienne tranchée de fouille FB2 ou dans les déblais accumulés en surface de la pièce S8 de la maison voisine. D'autres fragments sont conservés dans les réserves du musée d'Arles. Mais l'essentiel n'a pas été retrouvé.

Un élément de gril en torchis de grande taille

Son bord était surmonté transversalement par une branche carbonisée de 2 mètres de longueur prise dans la terre blanche (**fig. 136**), dans laquelle on a recueilli un fragment de cruche CNT-PRO U8a1 (produite entre 250 et 1) dont l'anse pseudo-bifide est soudée au bord du col. Deux os longs parallèles appartenant à une patte d'animal ainsi que trois petits os d'une articulation se trouvaient en surface de son remplissage, et d'autres fragments d'os informes près du bord.

143. En Provence, pour les sites côtiers, Marseille, La Cloche, Entremont, le Baou de Saint-Marcel, La Ciotat, Olbia ; et Taradeau comme rare site intérieur.

144. On doit aussi ajouter à cet inventaire plusieurs amphores italiennes détruites par l'ancienne fouille et par des fouilleurs clandestins. L'un d'eux a été surpris en 1980 en train d'extraire un col d'amphore Dr.1A épargné par l'ancienne fouille.



Fig. 127. Structure du rempart récent dans la zone Z06, au nord de l'ancienne tranchée de fouille (FB2) de Fernand Benoit.



Fig. 128. Zone Z06, secteur 1A. Vue du talus d'argile et de blocs (Us 6101) accumulé contre le parement du rempart archaïque MR6114, et surmonté par le parement intérieur MR6123 du rempart récent.



Fig. 129. La zone Z06 vue du nord. À droite, structure du rempart récent au sud de la tranchée de fouille FB1. À gauche, l'espace intérieur 1B limité par le parement archaïque MR6114 surmonté par le mur tardif MR6124. En place, élément de grillage recouvert de charbons. Au fond, la tour MR6115.

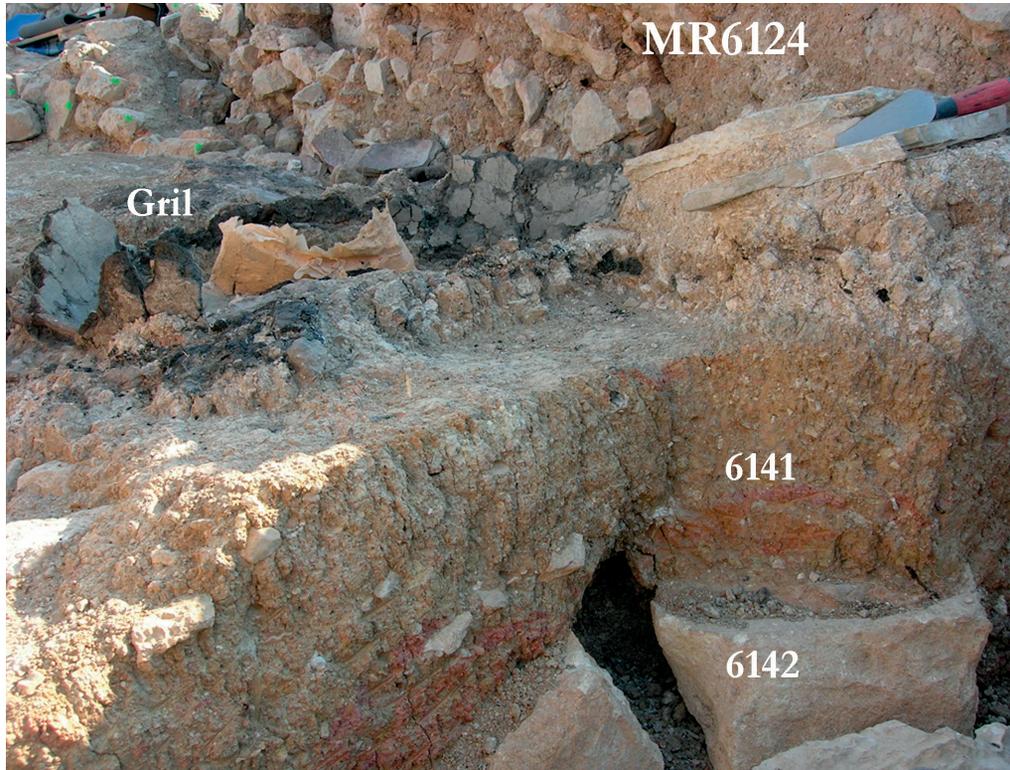


Fig. 130. Zone Z06, secteur 1B. Couche d'argile (Us 6141) et lit de blocs (Us 6142) remplissant la partie inférieure de l'espace 1B. Sur la surface, lit de charbons (Us 6137) et élément de grill.

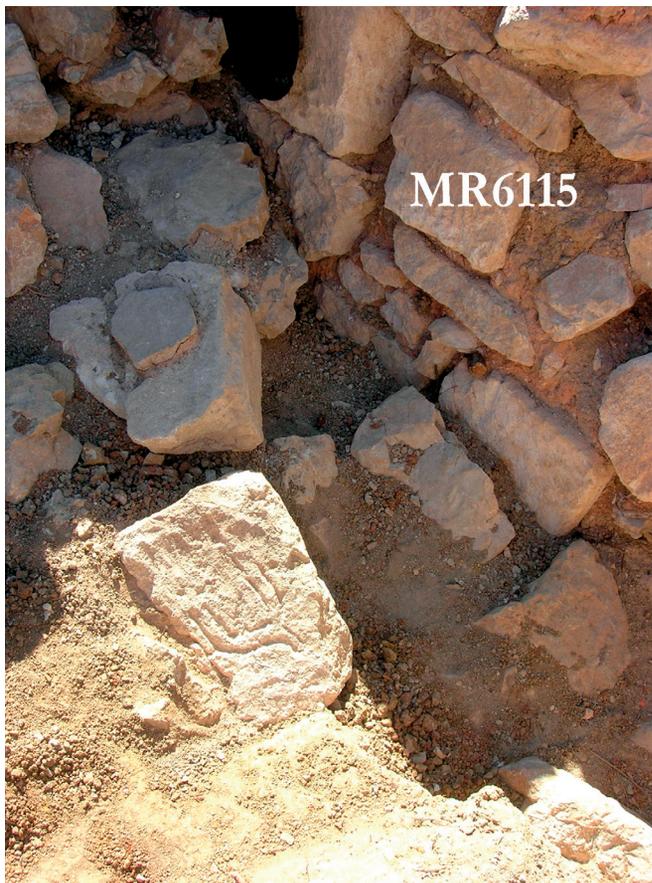


Fig. 131. Zone Z06, secteur 1B. Fragment de stèle portant une gravure de cheval, incorporé dans la couche de blocs (Us 6143) du talus. À droite, parement de la tour MR6115 avec nombreuses stèles remployées.



Fig. 132. Les deux fibules trouvées au pied du parement extérieur de MR6119 (Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).



Fig. 133. Tesson de céramique ibérique à décor en spirale, trouvé sur le sol de la « case B » (Fonds Fernand Benoit, Palais du Roure, Avignon).

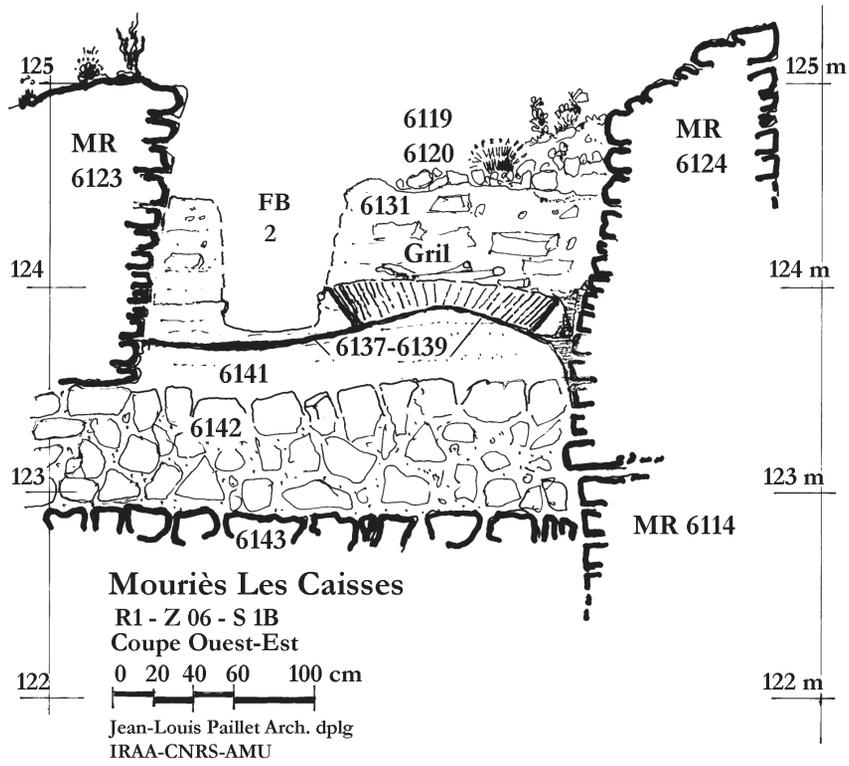


Fig. 134. Coupe stratigraphique du secteur 1B.



Fig. 135. Dolium écrasé sur le sol de l'espace 1B.



Fig. 136. Zone Z06, secteur 1B. Élément de gril au bas de la couche de destruction.

Le fond de cet élément de gril s'est déformé au contact d'un bombement du remblai argileux sous-jacent. De forme ovale (grand axe : 1,10 m ; l. max. 0,80 m), il possède un fond plat perforé de trous en quinconce. Les flancs, évasés et courts, se terminent par un bord simplement arrondi. L'objet a été réalisé en torchis (ép. 2,5 cm). À la cuisson, l'intérieur de la pâte a été entièrement noirci alors que les surfaces sont demeurées claires. Cette sole perforée a pu servir à griller ou fumer des produits alimentaires.

Des éléments de gril de même type sont connus (Chausserie-Laprée 2005, 171-172) au V^e s. av. J.-C. dans le quartier de l'Île à Martigues (Bouches-du-Rhône).

Mais ils diffèrent par leur forme circulaire et leurs dimensions moindres (0,90 m au maximum). Ils appartiennent à des fours démontables comprenant de bas en haut quatre éléments superposés réalisés en torchis : un foyer, une chambre de chauffe, un gril et un couvercle perforé. Dans le cas présent, le gril seul a été retrouvé, les autres éléments probablement démontés et posés plus loin ayant été détruits par l'ancienne fouille.

Un fragment de récipient en torchis

Contre la paroi du gril et partiellement cuit par l'incendie se trouvait encore un morceau du col et du bord d'un vase à provisions en torchis (TO1). Le restant du vase a été détruit par la tranchée FB2.



Fig. 137. Zone Z06, secteur 1B. Base de la couche de destruction (blocs, lauzes, adobes crus ou rubéfiés, branches carbonisées) recouvrant le remblai d'argile (Us 6110) de l'espace 1B.

Un objet en vannerie

À proximité du grill également ont été recueillies une partie d'un objet tressé carbonisé (cordage ou panier ?). On peut encore discerner des paquets torsadés de fibres végétales très fines.

■ *La couche de destruction (fig. 137)*

Une couche de destruction très épaisse fossilisait ces objets. La terre prend ici une couleur rose due à la chaleur dégagée par l'incendie. Elle contient des charbons isolés ou en petites concentrations où l'on peut reconnaître des fragments de branchage. Leur quantité augmente en profondeur. La couche contient aussi des blocs de pierre de dimensions parfois importantes (jusqu'à 0,50 m) tombés en même temps que des fragments divers de céramique (dolum, CNT-PRO). Plus bas sont visibles dans toutes les positions des mottes d'argile pure de couleur blanc gris

ou jaune clair (fragments d'adobes éclatés, quelques-uns rougis et durcis par la rubéfaction), des adobes entiers (de module assez constant : 0,30-0,33 m x 0,008 m ; ép. 0,008 m), quelques pierres plates portant encore un placage de liant argileux jaune (parfois faiblement rubéfié), un pan de grandes lauzes reliées par des joints d'argile blanche (ép. 0,003 m), des amas importants de la même terre blanche souvent mélangée à des charbons.

La partie supérieure de la couche renferme aussi beaucoup de tessons mélangés dans toute la masse et dans des positions diverses, (dolum ; amphore italique ; céramique claire récente ; bord de couvercle modelé CNT-PRO V2b1, -250/-1 ; fragment d'urne CNT-PRO U7a, -125/-1 ; campanienne A du II^e s. av. J.-C., à vernis métallescent), des débris d'os, un gros bloc de basalte noir grossièrement épannelé (fragment de meule ?), un ressort de fibule en bronze.

Dans une portion de mur tombé en position horizontale, des pierres plates de forme allongée (L. 0,20-0,30 m) placées de chant sont liées par d'épais joints de terre argileuse blanche. Ce morceau de parement n'est pas dû à la destruction des murs voisins plus récents qui ne possèdent pas ce type de liant. L'ensemble de ces matériaux (adobes et petites pierres liées par de l'argile blanche) provient par conséquent de la destruction des cloisons antérieures.

L'examen de la moitié inférieure de cette couche de remblais confirme cette interprétation. Les amas de terre blanche deviennent prédominants. Ils contiennent désormais très peu de tessons (1 de campanienne A, 1 de CNT-PRO), mais en revanche de nombreux débris d'os avec traces de découpe. À l'intérieur de cette terre, des adobes entiers et des morceaux de branches carbonisées parfois ramifiées sont placés dans toutes les positions. Les branches les plus importantes provenant de la toiture (jusqu'à 0,10 m de diamètre et 1 à 2 m de longueur) sont disposées parallèlement au parement intérieur du rempart. Des branches plus petites sont parfois entrecroisées.

■ *Les couches postérieures à la destruction*

La partie supérieure de la stratigraphie (Us 6129, 6130) est constituée par des couches de remblais de terre argilo-calcaire de couleur claire, renfermant beaucoup de tessons aux bords usés, de morceaux d'os et de blocs tombés des murs voisins.

Interprétation et datation

■ *L'espace de stockage d'une habitation ?*

Les informations obtenues sur cette construction ruinée donnent l'image d'un édifice rustique, dépourvu des aménagements (foyer, banquettes) indispensables au déroulement des activités quotidiennes dans une habitation. Mais le dégagement à la pioche par les ouvriers de Fernand Benoit de la « case A » dans le secteur 1A les a peut-être fait disparaître.

La terre argileuse fortement tassée formant le sol semble avoir été recouverte, au moins par endroits, d'un enduit argileux jaune épais de un à deux centimètres. Pour constituer les parois du local, on a utilisé deux des murs de pierre qui existaient précédemment : au sud, la partie inférieure du mur périphérique de la vieille tour (MR6115) du rempart de la fin du premier âge du Fer, toujours en place mais dont la partie supérieure avait été dérasée lors de la construction du rempart récent ; et à l'ouest le parement intérieur MR 6123 de ce rempart. Du côté est, le « mur de 1 m d'épaisseur » (MR6124) n'est pas encore construit, mais d'autres parois en adobes devaient clôturer cet espace. La couche de démolition

comporte en effet des briques d'adobe entières ou fragmentées, et souvent rubéfiées (fig. 134, 137). D'autres matériaux ont également été employés. C'est le cas par exemple de petites pierres plates portant encore un placage d'argile jaune, ou de grandes lauzes liées par des joints de terre argileuse blanche.

La construction était couverte par une toiture de matériaux végétaux qui ont été carbonisés avant de tomber sur le sol. Il n'a pas été retrouvé de traces de poutres importantes. De grandes branches servaient de solives et supportaient des branches intermédiaires plus petites et souvent ramifiées. Cette charpente légère soutenait une couche de matériaux plus fins (chaume ou roseaux) qui ont laissé sur le sol un mince lit de charbon et de cendre. De la terre argileuse blanche, présente sous forme d'amas dans toute la couche de démolition, devait recouvrir le tout.

Cette sorte d'abri était destiné à la conservation de provisions dans divers récipients (dolium, amphore, vase en torchis, panier ?) et au stockage d'objets utilitaires (le gril). L'ancienne interprétation de cet espace en tant que chemin de ronde n'est donc plus satisfaisante. À la suite d'un incendie dont on ignore la cause, la toiture s'est écroulée sur place et l'emplacement a été enseveli sous les décombres des parois. Une épaisse couche de matériaux de démolition (Us 6131 et 6132) est venue recouvrir directement les branches carbonisées de la toiture (fig. 137) et les débris des récipients de stockage demeurés en place.

Cette construction modeste devait probablement constituer la dépendance d'une habitation dont les vestiges ont aujourd'hui disparu, soit lors de la fouille ancienne de la « case A » dans le secteur 1A, soit lors du décaissement réalisé au milieu du I^{er} s. av. J.-C. à l'emplacement du rempart archaïque pour mettre en place le mur « de 1 m d'épaisseur » MR6124 et la maison à pièces multiples qui l'accompagne.

■ *Datation*

La céramique retrouvée, quoique peu abondante, est caractéristique de la deuxième moitié du II^e s. av. J.-C. et du suivant, mais elle ne permet pas une datation précise : fragments d'amphore italique Dr.1, de céramique campanienne A, de céramique claire récente et de céramique non tournée de Provence (urne U7a, -125/-1 ; jatte J2a, -150/-1 ; cruche U8a1, -250/-1 ; couvercle V2b1, -250/-1). Elle suffit cependant à indiquer une fourchette chronologique comprise entre 125 et 25 av. J.-C., que l'absence totale de céramique campanienne A tardive et de céramique non tournée des ateliers des Alpilles permet de rétrécir, car ces productions ne débute qu'aux alentours du début du premier siècle. Cette observation

autorise une datation de la destruction violente du bâtiment entre 125 et 100 av. J.-C.

Conclusion générale sur la datation du rempart récent dans la zone Z06

Les éléments de datation absolue n'indiquent pas une différence chronologique sensible entre TPQ et TAQ. La fourchette chronologique (130-50 av. J.-C.) du fragment d'anse d'amphore italique Dr.1A situé au-dessous du sol de construction du parement extérieur ne suffit pas à fixer un TPQ suffisamment précis. Il en est de même pour les quelques tessons de campanienne A du blocage interne. En revanche, un TAQ autour de 100 av. J.-C. est fourni au parement intérieur par la construction ruinée installée contre lui. L'écart entre TPQ (le deuxième

siècle) et le TAQ (vers 100 av. J.-C.) est donc très peu significatif.

Le parement oriental MR6123 a été construit sur le talus d'argile, lui-même établi contre le parement extérieur du mur occidental MR6119. Ces actes opératoires ont pu être conduits simultanément ou avec un faible décalage dans le temps. Sans pouvoir être plus précis, on peut raisonnablement placer la construction du rempart au cours du II^e s. av. J.-C., du moins dans la zone concernée ici. Sa réalisation a donc accompagné la création du nouveau village qui s'installe sur l'oppidum dans le courant de ce siècle (Période 4 de l'histoire de l'oppidum).

À partir de ce moment, le rempart ne connaîtra plus dans ce secteur de transformations notables, ce qui n'est pas le cas pour d'autres emplacements, à plusieurs reprises renforcés par l'adjonction de parements supplémentaires et d'une tour monumentale.